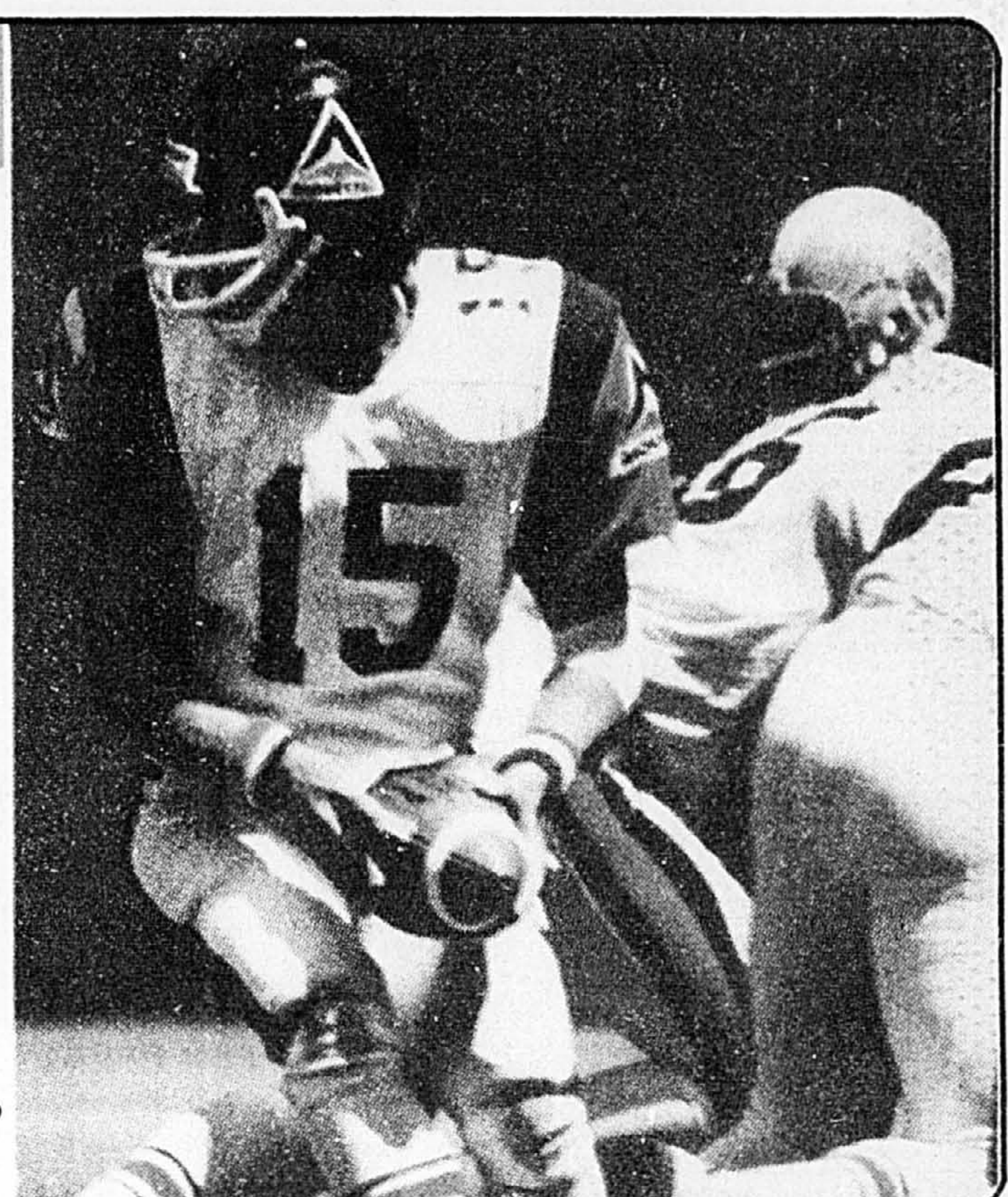


LA DÉFECTION DES STASTNY  
MARIAN A ÉTÉ  
BEAUCOUP PLUS  
AUDACIEUX QUE  
PETER ET ANTON pages 4 et 5

DÉFAITE DE 27-21  
FERRAGAMO: LES  
ALOUETTES SERONT  
MEILLEURS... pages 6 et 7

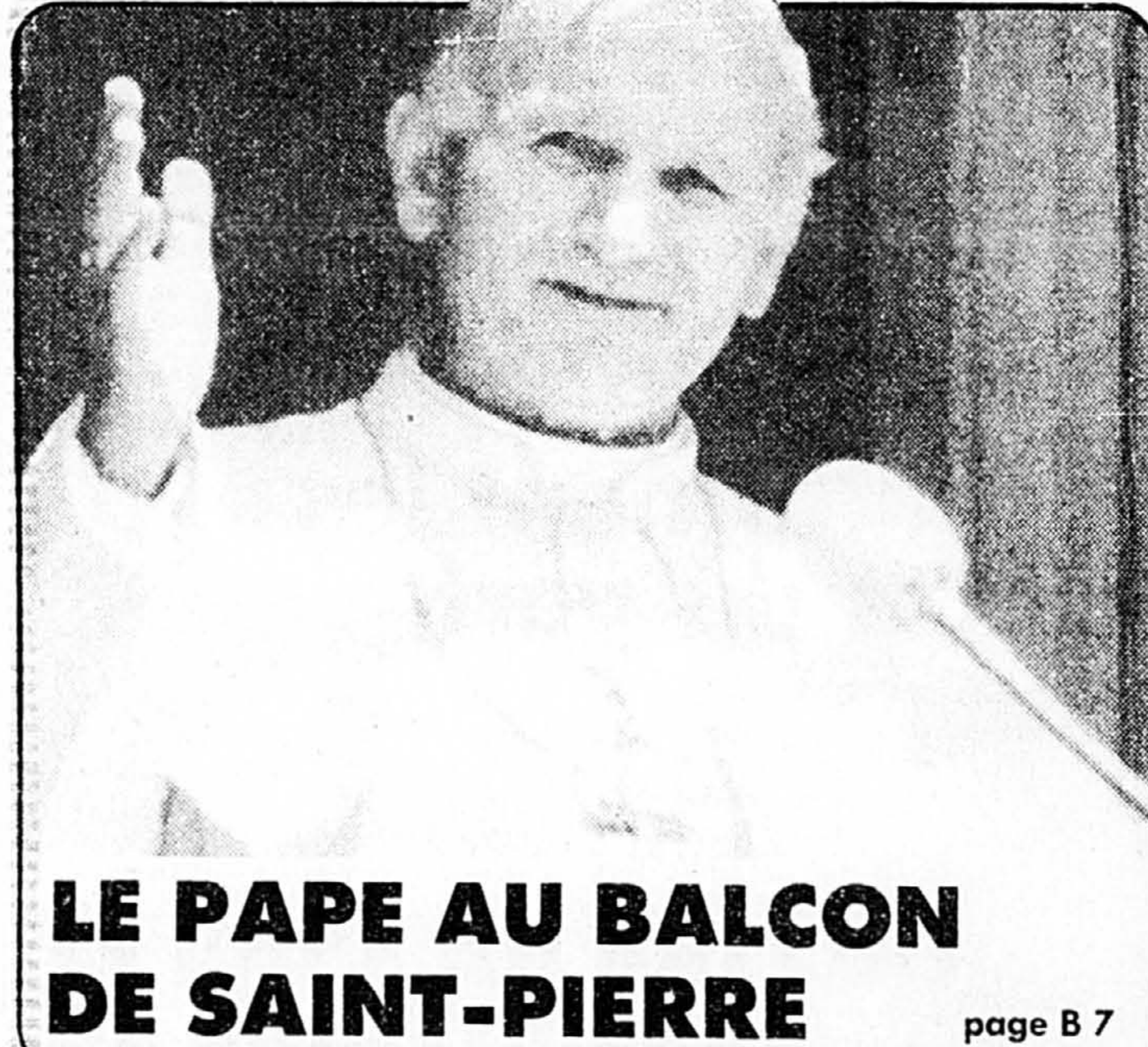


LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
**la presse**

25 cents

MONTRÉAL, LUNDI 8 JUIN 1981, 97<sup>e</sup> ANNÉE, no 135, 64 PAGES, 4 CAHIERS

CONSERVONS NOTRE ÉNERGIE



**LE PAPE AU BALCON  
DE SAINT-PIERRE** page B 7

**LES DOUTES  
SUR LE F-18  
N'EMPÊCHENT  
PAS  
LAMONTAGNE  
DE DORMIR** page A 2



**ÉDITO**  
UNE NOUVELLE  
POLITIQUE  
ÉCONOMIQUE  
S'IMPOSE  
PAR IVAN GUAY page A 6

**«LA GRANDE  
PASSE»  
LA SHQ  
N'A PAS  
SUIVI  
LES AVIS  
DU  
CABINET** page A 5

**SOMMAIRE**  
Annonces classées: B 9 à B 11  
Arts et spectacles: C 3 à C 9  
—Informations: A 10, A 11  
Carrières et professions: C 2  
Décès, naissances, etc.: C 11  
Économie: C 1, C 2  
Éditorial: A 6  
Êtes-vous observateur?: B 9  
FEUILLETON Shogun: C 5  
Horoscope: C 7

Le Monde: B 8  
Météo: A 2  
Mots croisés: C 3  
Pleins feux: A 8  
Tribune libre: A 7  
Vivre aujourd'hui: B 1, B 2

**TABLOÏD SPORTS**  
Arts et spectacles  
—Horaires: 18  
—Télévision: 19  
Bandes dessinées: 20  
Mots croisés: 20  
Quoi faire aujourd'hui: 18



ITALIE: LA RECONSTRUCTION  
**LES \$8 MILLIONS DU  
CANADA REDONNERONT  
VIE À CINQ VILLAGES** page A 8

À CAUSE D'UN OURAGAN OU D'UNE VACHE SACRÉE?  
**UN TRAIN DÉRAILLE:  
500 MORTS, EN INDE** page A 3

**L'ÉCONOMIE**

**UNE BANQUE  
AMÉRICAINNE  
PORTE SON  
TAUX À 21 P.C.** page C 2

**AU CANADA,  
LES BANQUES  
CRAIGNENT UN  
IMPÔT SPÉCIAL** page C 1

**LE MONDE**

**AMORCE  
D'UN  
DÉGEL  
USA-  
URSS?**

Reprise prochaine  
des entretiens Salt page B 8



**JACMAT**  
La mode  
sculptée  
et en  
photos page B 1

**LA GRANDE  
MAISON**

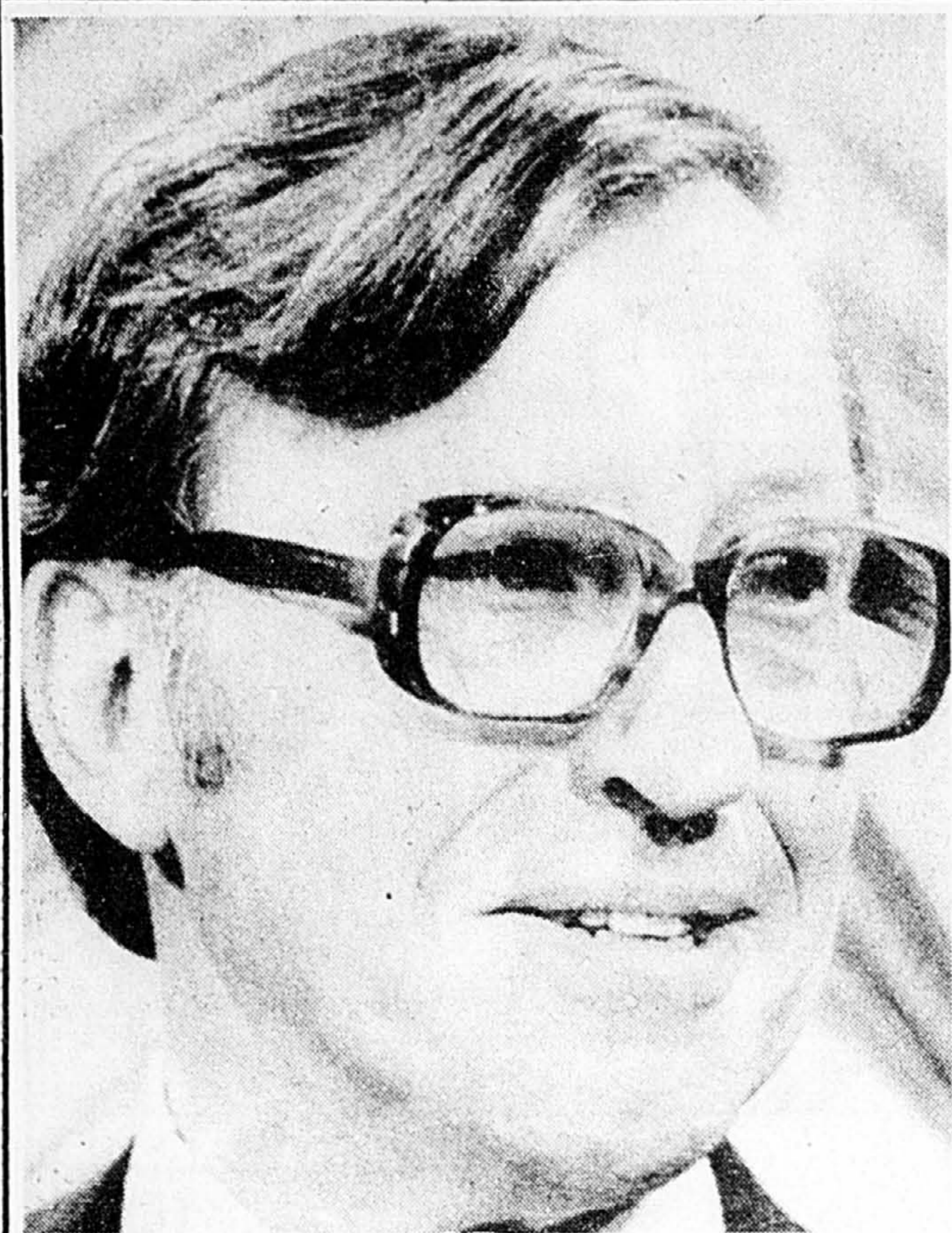
Chrysler Plymouth  
à Montréal



LONGUE-POINTE

**CHRYSLER PLYMOUTH LTEE**  
7150, boul. LANGÉLIER (coin Belanger) TÉL.: 256-5092





Gilles Lamontagne

photothèque LA PRESSE

# «Je n'ai pas perdu une minute de sommeil à cause du F-18»

—GILLES LAMONTAGNE

■ OTTAWA — En dépit de la controverse qui fait rage tant aux États-Unis qu'au Canada sur la performance technique du chasseur F-18, le ministre canadien de la Défense, M. Gilles Lamontagne, affirme qu'il n'a jamais été inquiet de la situa-



GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

«Je n'ai jamais perdu une minute de sommeil à cause du F-18» a-t-il lancé à la fin d'une entrevue accordée à LA PRESSE. Il n'est pas question, a-t-il soutenu, que Washington abandonne le programme, même s'il demeure possible que la US Marine ne se porte pas acquéreur des 322 appareils prévus dans le

programme total d'achat de 1,366 avions par la Navy. Si une telle possibilité devait survenir, le ministre a dit avoir obtenu l'assurance que la commande totale de la Navy serait augmentée, pour tenir compte de la réserve et des pertes prévisibles d'avions en mission. «On nous rassure de façon exceptionnelle depuis la venue de M. Reagan au pouvoir. Il n'y a aucun doute, il semble y avoir un renforcement de la volonté politique, et ils l'ont démontré dans tout leur programme de défense.»

Commentant les nouvelles publiées il y a dix jours au sujet d'un rapport interne de la US Navy dénonçant le programme du F-18, M. Lamontagne a soutenu que si document il y avait, il ne pouvait s'agir que d'une initiative individuelle ne représentant pas les vues de l'administration. Il a cité la déclaration officielle émise par la Navy à ce sujet, et conclu en disant qu'il ne pouvait tout de même pas les prendre pour des «menteurs».

fait que c'est la première fois que notre pays se porte acquéreur d'un avion qui en est à un stade si peu avancé de son développement. Il a ajouté que c'est la première fois dans l'histoire d'un chasseur qu'on le soumet à une série aussi intensive de tests avant d'embrayer la production. M. Gray a affirmé que les médias américains ne se sont pas montrés aussi intéressés à cette controverse, «parce qu'ils ont l'habitude des problèmes de départ de tout nouvel avion». Il a signalé que le Canada ne se fie pas uniquement à la version de la McDonnell Douglas ou de l'administration américaine pour évaluer le déroulement du programme, et qu'il a une forte équipe d'experts à Saint-Louis même, pour suivre le tout de très près.

La dernière publication sur le sujet, du magazine spécialisé Aviation Week & Space Technology, parue le 18 mai, est d'ailleurs venue prêter main-forte aux sympathisants de la McDonnell Douglas, en concluant que la compagnie et la US Navy ont réussi au cours des derniers mois à corriger les principaux problèmes techniques notés au début du programme. La revue signale toutefois que le débat se porte maintenant sur le coût de l'appareil, et qu'il faut s'attendre à des controverses lorsqu'il

s'agira de voter les crédits nécessaires pour l'acquisition du F-18 au cours de la prochaine année.

Au Canada, on reconnaît que les Américains pourraient échouer sur une plus longue période leur programme d'achat de l'avion, mais on soutient qu'une telle décision n'aurait pas d'impact sur le coût de nos appareils; et les retombées économiques au pays.

Le ministre Lamontagne affirme pour sa part que la controverse actuelle tient surtout au fait que l'Australie s'apprete à se porter acquéreur d'un nouveau chasseur en octobre, et que le lobby des compagnies rivales a des répercussions chez les politiciens américains. Incidemment, une délégation de militaires australiens était à Ottawa et à Washington la semaine dernière à ce sujet. Le ministre Lamontagne a indiqué qu'en ce qui le concerne, il n'a plus l'intention de faire le jeu du lobby des compagnies lorsqu'il sera interrogé sur le F-18 aux Communes: «Mon attitude sera de fournir le plus d'informations possible, mais je n'ai pas l'intention de me mêler des batailles entre les manufacturiers d'avions, et à un conflit politique aux États-Unis entre le Sénat et la Chambre des représentants ou entre démocrates et républicains».

L'optimisme du ministre est d'ailleurs partagé par les militaires canadiens qui travaillent sur le projet. L'adjoint à l'administrateur du programme, le colonel Malcolm Gray, a soutenu que la controverse qui a fait rage au Canada est imputable au

# La solution, c'est la hausse des taxes

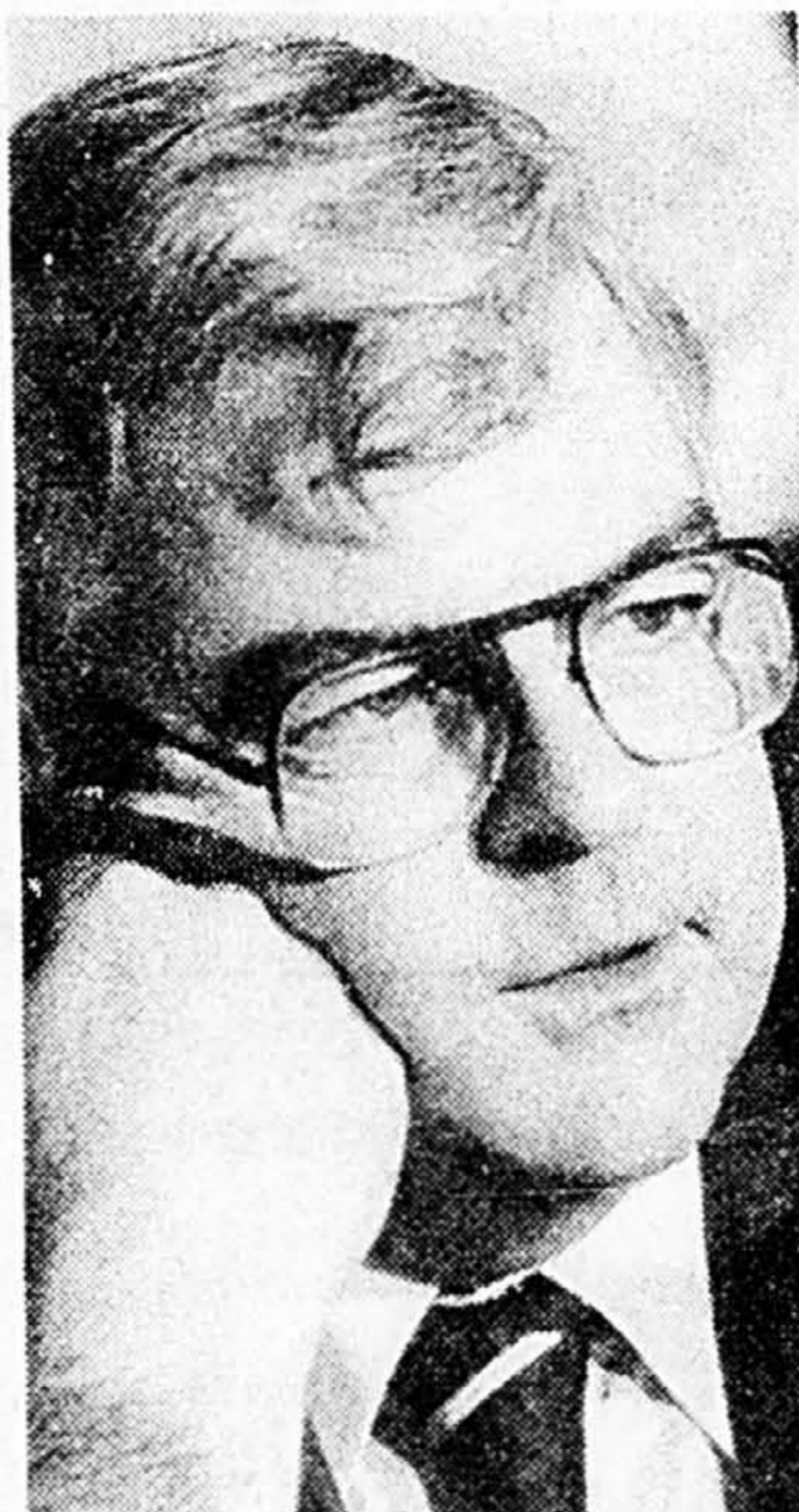
— JOHN CROSBIE

■ OTTAWA (PC) — Le critique du Parti progressiste-conservateur en matière de finances, M. John Crosbie, estime que la seule manière d'améliorer la situation fiscale canadienne est par l'augmentation des taxes afin de générer des revenus additionnels.

Au cours d'une interview télédiffusée sur les ondes du réseau CTV, M. Crosbie a ajouté que la responsabilité de la faiblesse du dollar incombe au gouvernement et non au gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, qui fait de son mieux.

Selon M. John Crosbie, la faiblesse du dollar canadien s'explique par l'absence d'une entente sur les prix du pétrole et par le négativisme du gouvernement à l'égard des investissements étrangers et du secteur privé.

C'est ainsi que s'il était encore ministre des Finances, a-t-il dit, il appuierait la politique du gouverneur de la Banque du Canada de suivre le mouvement des taux d'intérêt aux États-Unis et de restreindre la croissance de la masse monétaire.



John Crosbie

photothèque LA PRESSE

Chose certaine, a-t-il signalé, le gouvernement devrait cesser de nuire aux investissements étrangers et à l'entreprise privée.

M. Gray

«Il faut empêcher (le ministre de l'Industrie) Herb Gray de dire ses sottises sur les investissements étrangers», a-t-il lancé. M. Gray veut rendre plus sévères les règles qui dirigent l'agence de surveillance des investissements étrangers.

La tendance vers la nationalisation doit également disparaître, a ajouté M. Crosbie.

Parlant ensuite du ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, M. Crosbie l'a baptisé «le saint patron de la Belgique». «Dépenser \$1.7 milliard pour acheter Pétrifina, a-t-il dit, n'ajoute pas un verre d'essence aux avoirs des Canadiens.»

Petro-Canada, la société pétrolière du gouvernement, a acheté Pétrifina Canada, une filiale de Pétrifina de Belgique.

A cause de raisons économiques et politiques, a prédit l'ancien ministre conservateur, Ottawa va en arriver à un accord avec l'Alberta sur les prix du pétrole avant la fin de l'année.

Pression

«Je crois qu'il s'exerce actuellement une forte pression sur le gouvernement pour en arriver à une entente... (et) si le gouvernement commence à se montrer raisonnable et l'Alberta pas, il va être en mesure d'imposer une solution quelconque que le reste du pays va approuver.»

Pour M. Crosbie, un accord avec l'Alberta permettrait, de plus, de se permettre des mesures comme une aide financière aux propriétaires, à cause des taux d'intérêt hypothécaires élevés.

Dans un autre domaine, M. Crosbie a dit que c'était une «possibilité» qu'il soit candidat à la direction du Parti conservateur, si jamais M. Joe Clark décidait de quitter son poste.

M. Clark, a-t-il ajouté, devrait prendre une décision à ce sujet cet automne.

EN DÉPIT DU RAPPEL À L'ORDRE DE MacEACHEN

# Les libéraux réaffirment les priorités sociales du parti

■ OTTAWA (PC) — Le Parti libéral fédéral ne devrait pas mettre sous le boisseau les engagements sociaux de son programme sous prétexte que l'économie canadienne se trouve dans une situation précaire.

C'est du moins ce qui ressort d'un colloque d'orientation de trois jours qui réunissait dans la capitale nationale en fin de semaine environ 70 militants libéraux ainsi qu'une trentaine de députés fédéraux.

«Nos problèmes économiques ne devront pas mettre un frein au développement des politiques sociales», a affirmé hier le vice-président de la Commission nationale des politiques du PLC et député de Bonaventure - Îles-de-

la-Madeleine, M. Rémi Bujold, en faisant un bref compte rendu des délibérations du colloque.

«Nous aurons à trouver le moyen d'agencer les deux, a-t-il ajouté, précisant que le thème des politiques sociales du parti avait occupé beaucoup de temps dans les discussions de cette fin de semaine.

Prenant la parole à l'ouverture du colloque, vendredi dernier, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, avait toutefois invité les délégués à concentrer leurs efforts sur le développement économique et à mettre en veilleuse leurs désirs d'orienter le parti vers la mise en place de nouveaux programmes sociaux coûteux.

«Les orientations suggérées par le ministre MacEachen ont fait partie des délibérations», a indiqué Mme Lorna Marsden, présidente de la Commission, «mais nous nous sommes mis d'accord pour affirmer que le parti doit à nouveau s'engager, fortement à débattre des thèmes sociaux».

«Il y a eu beaucoup de discussions sur les thèmes économiques qui sont évidemment cruciaux, a-t-elle déclaré tout en précisant que le PLC devait réaffirmer les engagements pour une plus grande justice sociale malgré le contexte économique difficile.

Selon Mme Marsden toutefois, cette prise de position des délégués ne constitue pas une opposition aux politiques d'austérité économique mises de l'avant par le ministre MacEachen.

De son côté le président national du Parti libéral, M. Norman MacLeod, a signalé qu'il avait remarqué «un très fort consensus des délégués en faveur de l'engagement du parti sur la justice sociale».

La nécessité d'un gouvernement central fort, ainsi qu'une meilleure représentativité de ce gouvernement à travers le pays, ont obtenu l'appui des délégués, a indiqué M. Bujold, signalant que la plupart des militants s'étaient déclarés en faveur de la représentation proportionnelle. La disparition des disparités régionales, la formation des jeunes travailleurs et la place des femmes dans la société ont aussi occupé une large part des débats de la réunion, tout comme la nécessité de canadianiser l'industrie du pays.

La nécessité d'uniformiser la formation post-secondaire à travers le pays a aussi attiré l'attention des délégués en fin de semaine. «Nous devons trouver un équilibre assurant que les résidents de toutes les provinces canadiennes auront accès à une formation de même valeur», a indiqué le député Bujold.

# Gros-Cacouna inauguré

■ GROS-CACOUNA (PC) — Après 25 ans d'attente, de promesses électorales, d'espoirs et de déceptions, la population de la région de Rivière-du-Loup a pu enfin assister hier à l'inauguration officielle du port en eau profonde de Gros-Cacouna par le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin.

Il était accompagné du député fédéral de Kamouraska-Rivière-du-Loup, M. Rosaire Gendron, de nombreux représentants des ministères des Travaux publics et de l'Expansion économique régionale, et de nombreuses personnalités locales et régionales.

Selon M. Adélard Michaud, maire de la paroisse de Cacouna, des représentants du gouvernement provincial avaient été invités, mais ils auraient décliné l'invitation sous prétexte que «l'événement était trop politisé».

Construites au coût de \$23 millions par le ministère fédéral des Travaux publics, les installations portuaires de Gros-Cacouna comprennent une rade capable d'accueillir des navires de 100,000 tonnes, un quai de déchargement pour cargo général d'une longueur de 600 pieds, un

entrepôt d'une superficie de 27,000 pieds carrés, et une aire de stockage pour vrac solide.

Toutes les infrastructures conventionnelles et une route d'accès de cinq kilomètres complètent cet ensemble portuaire.

Le premier navire de fort tonnage à accoster au port de Gros-Cacouna l'a fait au début de 1980. Depuis mars dernier, 12 navires ont utilisé les installations et on prévoit qu'une quarantaine d'autres s'annonceront d'ici à la fin de l'année.

Le port est d'abord mis à la disposition des industries locales et régionales. La scierie S. F. Soucy, de Rivière-du-Loup, et les papiers Cascade, de Cabano, ont été les premiers à utiliser le port.

Le ministre Pépin a situé la réalisation de ce projet dans le contexte de deux autres défis à relever pour Gros-Cacouna, à savoir l'aménagement d'un port méthanier devant servir de terminal pour le gaz provenant de l'Arctique et la construction d'un terminal de transbordement de blé et de marchandises en vrac pour navires de plus fort tonnage encore.

**Anglais**  
4 semaines intensives  
4 heures par jour  
ou  
10 semaines: 2 soirs  
par semaine  
**GALOIS**  
école de langues  
1410, rue Stanley  
(métro Peel)  
844-5060  
depuis 1965

**LA MÉTÉO à Montréal**  
AUJOURD'HUI  
Minimum: 12 Maximum: 21  
Ensoleillé et averses en fin de journée  
**au Québec**  
RÉGIONS Min. Max. AUJOURD'HUI DEMAIN  
Abitibi — 18 Nuageux avec pluie Averses  
Outaouais — 23 Averses Averses  
Laurentides — 20 Averses Averses  
Cantons de l'Est — 20 Ensoleillé Averses  
Mauricie — 16 Ensoleillé Averses  
Québec — 20 Ensoleillé Averses  
Lac-Saint-Jean — 18 Ensoleillé Averses  
Rimouski — 18 Ensoleillé Averses  
Gaspésie — 18 Ensoleillé Averses  
Baie-Comeau — 18 Ensoleillé Averses  
Sept-Îles — 14 Ensoleillé Ennuagement  
**au Canada**  
Colombie-Britannique Averses 8 16  
Alberta Ensoleillé 6 18

**La Quotidienne**  
Tirage de samedi  
5-0-4  
DEMAIN  
Averses

**si vous partez...**  
aux États-Unis  
Boston 16 30 Miami 25 33 Pittsburgh 12 26  
Buffalo 15 21 New York 17 28 San Francisco 13 22  
Chicago 16 28 Nlle-Orléans 27 30 Washington 21 30  
vers les capitales  
Amsterdam 13 17 Hong Kong 24 27 Oslo 9 17  
Athènes 21 32 Le Caire 20 34 Paris 14 24  
Berlin 14 22 Lisbonne 15 26 Rome 15 25  
Bruxelles 18 22 Londres 10 17 Séoul 15 26  
Buenos Aires 8 11 Madrid 11 32 Stockholm 13 17  
Copenhague 13 18 Moscou 13 24 Tokyo 17 25  
Genève 9 27 Mexico 16 27 Vienne 14 19  
vers les plages  
Acapulco 24 29 Bermudes 24 31 San Juan 26 32  
Barbade 26 30 Nassau 24 30 Trinidad 22 31

**la presse**  
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. \* Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.  
\* TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE  
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$2.10  
Lundi au vendredi \$1.50  
Samedi seulement 0.85  
\* TARIFS D'ABONNEMENTS LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$1.75  
Lundi au vendredi \$1.25  
Samedi seulement 0.75  
\* Tarifs différents pour les routes motorisées  
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)  
Nombre de semaines  
CANADA  
Lundi au samedi \$37.00 \$74.00 \$148.00  
Lundi au vendredi \$24.00 \$48.00 \$96.00  
Samedi seulement \$13.00 \$26.00 \$52.00  
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS  
Nombre de semaines  
Lundi au samedi \$72.80 \$145.60 \$291.20  
Lundi au vendredi \$52.00 \$104.00 \$208.00  
Samedi seulement \$20.80 \$41.60 \$83.20  
INFORMATION GÉNÉRALE 285-7272  
RÉDACTION 285-7070  
PROMOTION 285-7100  
RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383  
ANNONCES CLASSÉES  
Commandes 285-7111  
du lundi au vendredi 9h à 17h  
Pour changer 285-7205  
du lundi au vendredi 9h à 16h30  
GRANDES ANNONCES  
Détailants 285-7202  
National, Télé-Press 285-7306  
Vacances, voyages 285-7265  
Carrières et professions, nominations 285-7320  
COMPTABILITÉ  
Grandes annonces 285-6892  
Annonces classées 285-6901  
Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

## Saisie de 485 livres de cocaïne

■ WILMINGTON, Caroline du Nord (UPI, AFP) — Un avion de tourisme chargé de plus de 485 livres de cocaïne dont la valeur marchande atteindrait \$300 millions, a été saisi hier près de Wilmington, en Caroline du Nord et ses deux occupants arrêtés. Il s'agit de l'une des plus grosses saisies de cocaïne réalisées aux États-Unis.

L'avion, qui se dirigeait, semble-t-il, vers la Virginie, a dû atterrir vers 2h30 pendant la nuit à l'aéroport du comté de New Hanover à cause du mauvais temps et pour faire le plein. Un patrouilleur informé par radio de la présence de l'avion a bloqué la route et des agents des douanes se sont rendus sur les lieux.

Les deux passagers, identifiés comme étant Roger Rivard, 31 ans, de Saco, dans le Maine, et Kelvin Joseph Power, 32 ans, de Somerville, Mass., n'ont opposé aucune résistance et ont même éteint le moteur de l'appareil quand ils se sont rendu compte qu'ils étaient entourés de policiers.

La valeur de la cocaïne saisie pourrait même dépasser les \$300 millions en établissant le prix de vente au détail d'une livre de cocaïne à \$80.000.

Les deux hommes ont été mis en prison et leur cautionnement fixé à \$900.000 chacun.

L'origine de la cocaïne n'a pas été déterminée, mais les agents n'ont pas exclu la possibilité qu'elle provienne d'Amérique du Sud. L'appareil, un Cessna bi-moteur, a une autonomie suffisante pour faire l'aller-retour avec la Colombie, ont-ils indiqué.



Frank Raymond, de Toronto, est un des dresseurs engagés par les marchands de la rue Gottingen à Halifax pour décourager les vandales éventuels qui auraient eu envie, en fin de semaine, de profiter encore une fois de la grève des policiers.

## Halifax calme tout le week-end

■ HALIFAX (UPC, CP) — Les marchands de la rue Gottingen qui ont été victimes d'actes de vandalisme au cours du premier week-end de grève, n'ont pas pris de chance cette fois. Ils ont déambulé samedi sur la rue en compagnie de chiens de garde lançant ainsi un avertissement à ceux qui auraient envie de «fêter» comme la semaine dernière.

Mais la ville est restée calme tout le week-end, malgré la grève des policiers qui en était hier à sa dixième journée. La tentative du ministre du Travail Ken Streatch vendredi pour mettre fin au conflit s'est soldée par un échec, les deux parties refusant sa proposition de recourir à l'arbitrage. Le ministre a déclaré hier qu'il allait peut-être charger une commission d'enquête sur les conflits de travail de chercher une solution à la grève des policiers.

Contrairement à l'arbitrage obligatoire, la commission qui ne compte en fait qu'une personne, n'oblige pas les deux parties à accepter ses recommandations finales. Selon le ministre, dans

les autres cas de grèves dans cette province, les parties en conflit ont puisé dans les rapports de l'enquêteur les éléments qui ont servi au règlement des conflits.

Par ailleurs, l'inspecteur Arthur Wyatt a annoncé la création d'un fonds par les officiers de la police de Halifax, afin de pouvoir aider financièrement les agents en grève, si le besoin s'en fait sentir.

Ces officiers, qui n'ont pas débrayé, se sont fait souvent traiter de briseurs de grève en se présentant sur les lieux de délits en même temps que des policiers de la GRC.

L'agent du fonds proviendra de contributions des officiers, prises à même la rémunération des heures supplémentaires du travail. Certains officiers travaillaient 12 heures par jour et sept jours par semaine depuis le 29 mai.

L'inspecteur Wyatt a expliqué que le fonds ne serait pas à la disposition des policiers qui ont toujours des problèmes d'argent, mais qu'il servirait à venir en aide à ceux qui ont réellement été victimes de la grève.

## Train emporté par un cyclone en Inde: 2,000 morts

■ NEW DELHI (AFP) — Le bilan de la catastrophe ferroviaire survenue samedi près de Patna, dans l'Etat de Bihar en Inde, pourrait finalement s'élever à 2,000 morts, annoncent les journaux indiens, citant des officiers des chemins de fer ainsi que des témoins oculaires. Il s'agirait de la pire des catastrophes de toute l'histoire des transports ferroviaires.

«Sur les sept voitures tombées dans la rivière, cinq ne sont plus visibles, la sixième émerge partiellement et la dernière a été entraînée par le courant à plus de 500 mètres de l'accident», rapporte un journaliste du «Times of India».

«Les 76 blessés dénombrés apparaissent comme la partie émergée d'un iceberg», affirme pour sa part un correspondant du «Indian Express». «Il n'y a pas d'espoir de retrouver des survivants dans les voitures submergées».

Le train accidenté transportait

environ 2,000 personnes, précise le quotidien. Les participants et invités de quatre mariages se trouvaient parmi les occupants du train. Les invités d'une seule des noces étaient au nombre de 150 personnes.

Des plongeurs de la marine et des bateaux à moteur poursuivent leurs recherches sans interruption et on a offert aux pêcheurs de la région \$6.25 pour chaque cadavre qu'ils retireaient de la rivière.

Toutefois, un journaliste d'une agence de presse locale qui s'est rendu sur les lieux de l'accident a déclaré n'avoir vu alentour aucune trace de l'ouragan auquel on attribue la catastrophe.

Selon lui, l'accident a eu lieu à cause d'une vache sacrée qui se trouvait sur la voie. Vouloir éviter la collision, le conducteur de la motrice aurait tenté de freiner d'urgence le convoi et lorsque les freins lâchèrent, sept wagons déraillèrent et tombèrent dans le fleuve.



Il arrive régulièrement au sein d'un gouvernement qu'une politique bien pensée vienne en contradiction avec une autre tout aussi légitime, et on ne peut rien y faire dans un monde où nous n'en sommes pas à une contradiction près.

En voici un exemple très concret. Alors que le Canada tente par tous les moyens de réduire sa consommation de pétrole afin d'atteindre si possible son autosuffisance avant la fin de la présente décennie, question notamment d'obtenir un meilleur équilibre de sa balance commerciale, voici que Transports Canada nous propose une mesure qui se traduirait par une augmentation d'un pour cent de la consommation d'essence de chaque voiture.

Evidemment, il n'est guère facile de choisir entre la sécurité routière et l'autosuffisance énergétique, quoi qu'en toute logique il nous faille opter pour la première, surtout quand il est clairement démontré que la mesure préconisée permettrait de sauver des vies humaines sur la route.

Et quelle est cette mesure? Transports Canada suggère, par le biais de son magazine «Transpo 81», que les gouvernements obligent tous les automobilistes à rouler avec phares allumés même en plein jour parce que cette mesure permettrait de diminuer de 6,2 pour cent le nombre de collisions sur les routes. Or, poursuit le document, toute mesure qui, dans le domaine de la sécurité routière, permet de réduire de 1 à 2 pour cent le nombre d'accidents, s'avère une mesure efficace.

On sait qu'actuellement l'obligation de rouler avec les phares

## Devrait-on allumer ses phares de jour?

allumés se limite sommairement, dans toutes les provinces, à la période située entre le coucher et le lever du soleil, à l'exception des motocyclistes qui, dans quatre provinces (dont le Québec) doivent maintenir leur phare allumé en tout temps. Mieux encore, depuis 1975, une loi fédérale requiert que les phares et les feux arrière des nouvelles motos s'allument automatiquement dès que le motocycliste embraye.

Certains pays ont adopté cette mesure depuis plusieurs années avec d'éclatants résultats. Ainsi, en Finlande, où les phares allumés sont obligatoires en tout temps d'octobre à mars depuis 1972, on a noté une réduction de 27 pour cent des accidents survenus pendant la journée, pendant qu'à la même période on enregistrait une augmentation de 17 pour cent des accidents survenus après le coucher du soleil.

En Suède, où l'obligation de maintenir les phares allumés continuellement existe depuis 1977, on a noté (il s'agit toutefois de données préliminaires) une diminution de 4,8 pour cent du taux de collisions.

Selon les experts du ministère, les phares allumés le jour contribuent à faire ressortir les voitures, peu importe le fond sur lequel elles se détachent. En outre, les véhicules roulant sans phares de jour se sont avérés, au cours des essais, plus dangereux que les véhicules roulant avec phares allumés, surtout lors des dépassements risqués dans des conditions de visibilité passable.

Enfin, on a noté que des projecteurs dont l'intensité lumineuse serait équivalente au quart de l'intensité des feux de

croisements suffiraient. Quant à l'augmentation d'essence, elle serait de l'ordre de 1 pour cent, soit moins que l'essence gaspillée par les voitures qui roulent sur des pneus mal gonflés. Et on évalue à \$25 par année (frais de remplacement des ampoules compris) la somme additionnelle que devrait verser un automobiliste dont le véhicule parcourt actuellement une moyenne de 17.600 km par an. C'est donc une suggestion que le ministère des Transports du Québec devrait examiner sérieusement.

### Une ballade en aéroglisseur

En prélude à la Semaine nationale des transports, j'ai eu récemment l'occasion de faire le trajet Montréal - Sorel à bord de l'aéroglisseur «Voyageur» de la Garde côtière canadienne. Avec Claude Saint-Amour aux commandes et Gerry Moore au radar, je me sentais en sécurité relative malgré l'épaisse brume qui recouvrait le fleuve et la vitesse moyenne de 35 nœuds maintenue pendant le voyage. Cependant, malgré toute la destination de Saint-Amour, ce dernier n'a pu éviter une petite bouée identifiée sur le radar mais qui n'a surgi de la brume qu'au tout dernier moment.

On ne saurait tenir rigueur à Saint-Amour pour ce petit incident, même s'il est bien évident qu'il aurait préféré l'éviter, surtout avec six journalistes à bord. Les conditions exécrables obligent à passer l'éponge.

Quant à l'aéroglisseur lui-même, c'est une embarcation bruyante mais confortable. Et sans doute l'excursion eût-elle été plus captivante si la brume n'avait pas été de la partie.

## Sept morts en fin de semaine

■ Six personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation au cours du week-end au Québec. Une Québécoise a péri noyée dans la portion américaine du lac Memphrémagog.

Le premier accident de la circulation est survenu sur la route 138, à Louiseville, vers 18h20, vendredi. Sylvain Paillé, 26 ans, de Cap-de-la-Madeleine, a perdu la vie dans une collision frontale.

Vers 20h25, le même soir, Alain Daniel, 27 ans, du 135, rue Berlioz, à l'Île des Soeurs, est mort après que la moto qu'il pilotait eût frappé une clôture sur la route 132 est, à Saint-Lambert.

Vers 2h05, samedi matin, Alain Huot, 19 ans, de Saint-Férol-des-Neiges, comté de Charlevoix, a succombé aux blessures subies après avoir perdu le contrôle d'une automobile sur la route 138, près de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Vers 19h, samedi, Donald Ruel, 23 ans, demeurant au 8365, rue Forbin-Janson, à Montréal, a péri après que sa moto eût dérapé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la 67e avenue, à Pointe-aux-Trembles.

Puis, vers 20h20, Allan Jason Grabina, 36 ans, demeurant au 111 de l'avenue Bruce, à Kirkland, est mort dans l'accident qui a suivi la perte de contrôle de son automobile sur la route 20 ouest, à la hauteur de l'échangeur de Ville Saint-Pierre.

Enfin, vers 3h10, hier matin, Sylvie Gosselin, 19 ans, du 6196, boul. Couture, à Saint-Léonard, a péri dans un accident impliquant deux automobiles, à l'angle des boulevards Industriel et Lacordaire, à Montréal-Nord.

Par ailleurs, vendredi soir, Marie Bourassa, 43 ans, de Sherbrooke, s'est noyée dans les eaux du lac Memphrémagog, à Newport, au Vermont. Elle aurait glissé et serait tombée de son bateau de 28 pieds alors qu'il entrerait dans la marina de Newport. Une compagnie, à bord du bateau, lui aurait lancé une bouée de sauvetage, mais la victime n'aurait pu l'atteindre.

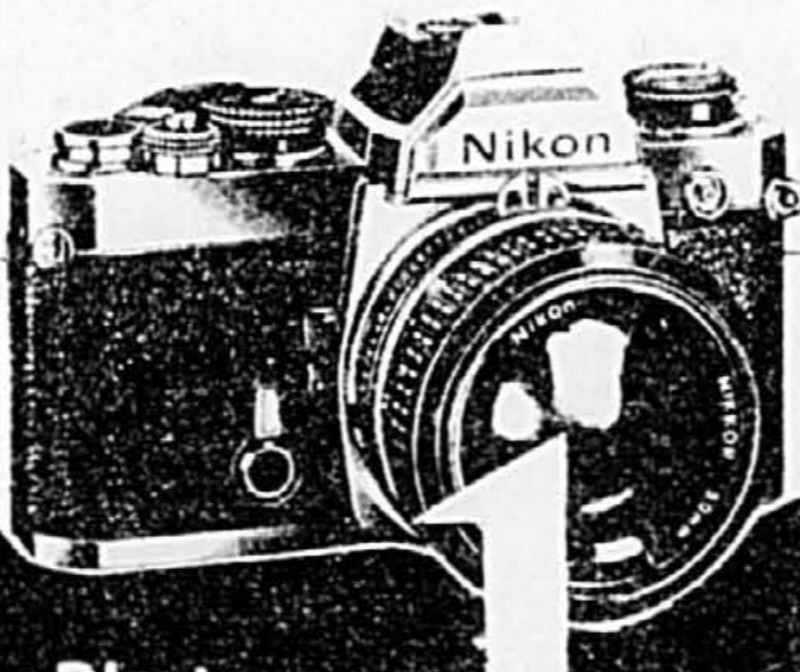
## 37 Canadiens rapatriés

■ LIMA (AFP) — Les 37 Canadiens incarcérés à Lima pour trafic de drogue seront renvoyés dans leur pays pour y purger leur peine, après avoir été jugés au Pérou, a annoncé le ministre péruvien de la Justice, M. Felipe Osterling.

Cette mesure de rapatriement s'inscrit dans le cadre d'un accord bilatéral, semblable à celui qui existe entre le Pérou et les États-Unis, a précisé M. Osterling.

M. Paul Chrétien (20 ans), neveu du ministre canadien de la Justice, figure parmi les détenus pour trafic de drogue au Pérou.

Par ailleurs, M. German Small, directeur des prisons, a révélé que trois Américains condamnés pour trafic de stupéfiants avaient été rapatriés au cours des dernières semaines et que deux autres le seraient prochainement.



Photos en 1 heure

Nous offrons un service d'une heure sur développement et impression de vos films photos couleur

Photo passeport en 5 minutes

### SPÉCIAL:

Film gratuit avec chaque développement et impression de films photos couleur.

• Réimpression de vos négatifs en 20 minutes

• Développement de films diapos EKTACHROME et FUJICHROME en 24 heures.

Photo S.O.S. inc.

1424, av. McGill College (Près de Woolworth) 842-5267

LA MAISON DES MONTRES OMEGA • ROLEX • LONGINES • TISSOT

BIJOUX EXCLUSIFS FAITS À LA MAIN DANS NOS ATELIERS RÉPARATIONS DE MONTRES ET BIJOUX

**Hank**

BIJOUTIER établi depuis 1961

5713, av. du Parc, Montréal (fermé le lundi) 272-4525

POURQUOI PAYER PLUS CHER?

DU MANUFACTURIER AU CONSOMMATEUR

Residentiel et commercial

REVÊTEMENT DE MAISON

Corniche \$57<sup>00</sup> du carré 9.2 m

Horizontal \$69<sup>00</sup> du carré 9.2 m

Vertical \$70<sup>00</sup> du carré 9.2 m

Porte-patio 4 modèles

Nouvelle fenêtre coulissante à triple vitrage

**J.I. Aluminium inc.**

677-3023 521-4745

Dépôts garantis

UN CHOIX JUDICIEUX

16<sup>3</sup>/<sub>4</sub>

• 90 à 179 jours

• Dépôt initial minimum: 5 000\$

Pour plus d'informations sur notre gamme de dépôts, venez ou téléphonez.

MONTRÉAL

Complexe Desjardins (514) 281-8840 1-800-361-6840, poste 8840

LAVAL

Place Val des Arbres (514) 668-5223 1-800-361-3803

**Fiducie du Québec**

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

6/36 GROS LOT Approx. vendredi 434 000\$

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTÉ L'ORDRE	1	5	17	25	29	30
GAGNANTS	0	212,479\$				
LOTS		1,044,90\$				
6 sur 6	183					
5 sur 6	7125					
4 sur 6		74,50\$				
3 sur 6			63,744,00\$			

N° COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 28

VENTES TOTALES 2 213 325\$

Provincial

3591391	500 000\$
591391	50 000\$
91391	1 000\$
1391	100\$
391	25\$
91	10\$

Les billets gagnants de 1 000\$, 250\$, 100\$, 50\$ et 25\$ sont encaissables à toute succursale de la BNC.

Numero	Possibilité de
557521	4 Gagnants de 50 000\$
57521	36 Gagnants de 5 000\$
7521	360 Gagnants de 250\$
521	3600 Gagnants de 50\$
21	36000 Gagnants de 5\$

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DATE: 05-06-81

une fête de famille

Maski-courons St-Gabriel de Brandon le 14 juin

On y sera... y serez-vous?

La course à pied, un sport, une victoire, une fête

loto-québec

11 111,11\$ chacun

670D256 713D588 058B514 130C257 750A925

884D436 649D682 335B929 838A188 519D897 959C037

## DÉSORMAIS SANS CHEF, SANS PARTISANS ET SANS ARGENT

## L'UN refuse de mourir

■ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (PC) — Après deux heures de discussions, les 211 militants présents à l'assemblée générale de l'Union nationale ont décidé samedi de maintenir le fragile souffle de vie de cette formation politique déclinée aux élections du 13 avril.

C'est dans une proportion de 70 pour cent, soit 152 voix contre 59, que les plus irréductibles partisans ont refusé de célébrer les funérailles du parti.

Mais l'UN, qui n'a recueilli

que 4 pour cent du vote aux élections, n'existe en fait que sur papier.

En effet, elle n'a plus de chef, M. LaSalle ayant remis sa démission le matin même, son membership est presque inexistant et elle est aux prises avec de sérieux problèmes financiers.

Le directeur général du parti, Me Reynald Brochu, a indiqué que l'UN doit supporter une dette de \$300.000 à l'heure actuelle.

Il lui faudra trouver \$100.000 très bientôt pour satisfaire les

créanciers les plus pressés et \$25.000 pour assurer la permanence du secrétariat.

Au sujet du leadership, le président Serge Fontaine a expliqué que l'exécutif se mettra à la recherche de candidats. Dès qu'on en aura trouvé au moins deux, on fixera alors la date du congrès à la direction.

## Comité des finances

L'assemblée a procédé par ailleurs à la formation d'un comité de finances chargé de ramasser

les fonds pour la relance du parti.

Vers la fin de la réunion, il restait moins de 80 personnes dans la salle et seulement 25 ont signé un engagement de faire leur part pour aider à recueillir cet argent.

L'ex-député de Bellechasse Bertrand Goulet a exprimé sa profonde déception devant le peu d'empressement des militants de joindre le geste à la parole après avoir tenu de beaux discours au micro.

## NOTES POLITIQUES

À LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

## Plus grave que les défections, la difficile absorption du sang neuf

ne vois vraiment rien d'autre que la fatigue pour expliquer son geste.

«D'autant plus que ça lui a pris du temps à trouver motif à se plaindre, a ajouté un collaborateur de M. Rhéaume, puisqu'il siège avec nous depuis deux ans, et qu'avant ça il nous a fréquentés pendant longtemps...!»

## Une autre démission moins fracassante

M. Luques n'est cependant pas le premier à quitter un poste de direction à la SSJB-M. Il a été précédé dans ce geste par une autre indépendantiste bien connue, Andrée Bertrand-Feretti.

Contrairement à celui-ci, par contre, c'est sans hargne ni dénonciation violente que cette dernière a démissionné.

Elle a affirmé à LA PRESSE qu'on aurait tort de voir dans son départ le symptôme d'une crise interne à la SSJB-M. ou le signe d'une divergence profonde d'opinion avec ses anciens collègues.

«J'estime simplement que, dans le contexte post-référendaire et post-électoral actuel, je dois continuer à mener le combat pour l'indépendance d'une autre façon. Je ne doute aucunement des convictions indépendantistes de la SSJB-M. ni de l'utilité de la lutte qu'elle mène,

avec les structures et les moyens dont elle dispose.»

Madame Feretti estime que la SSJB-M., à cause de sa nature même, travaille très activement mais à un niveau plus général que ce qui l'intéresse vraiment personnellement. «Je pense que si on veut faire avancer la cause, il faut aussi envisager le rapport des forces en présence et s'appuyer sur des groupes précis avec des objectifs concrets. C'est dans ce sens d'une lutte dans un secteur très particulier que je compte reorienter mon action.»

À la SSJB-M., le président, Gilles Rhéaume, a confirmé que c'est avec regret mais sans aucune acrimonie qu'on a accepté la démission d'Andrée Feretti avec laquelle, a-t-il précisé, on continuera d'avoir des rapports très amicaux.

Même si ces deux départs n'ont finalement pas grand-chose en commun à première vue, il demeure, selon certains nouveaux dirigeants de la Société, que subsiste un sérieux problème d'absorption du sang neuf par les éléments plus anciens de l'organisme.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à cause de ses règlements, est en effet perpétuellement confrontée à des conflits potentiels de génération ou, bien

souvent l'âge des personnes impliquées n'a rien à voir.

Mais il est de notoriété publique que certains de ses anciens présidents qui siègent au Conseil général ont une conception éminemment prudente et légèrement archaïque du rôle que cette association devrait jouer et de la façon dont il convient d'accueillir les idées, souvent peu conventionnelles, des dirigeants nouvellement élus. À ce point de vue, selon plusieurs membres actuels, il importe de préciser que des vétérans comme l'ex-président François-Albert Angers n'entrent justement pas dans cette catégorie de «vieilles barbes» même si leur âge tendrait à les y intégrer. «Par la rigueur de leur pensée, leur courage et leur combativité, ils sont souvent plus ouverts aux idées des nouveaux venus que bien d'autres membres du Conseil général, plus jeunes, qui apparaissent beaucoup plus rébarbatifs face aux innovations idéologiques ou tactiques.»

Cette nécessaire réconciliation des générations psychologiques, si elle n'explique pas les départs d'Andrée Feretti et de Jacques Luques, constitue pourtant, selon plusieurs témoignages recueillis, un des défis du nouveau président, Gilles Rhéaume, lui-même considéré comme appartenant à la nouvelle génération.

## La bataille des accords fiscaux: \$4 milliards en jeu pour Québec

■ QUÉBEC (PC) — Le Québec s'attend à livrer une «méchante bataille» au gouvernement fédéral au cours de l'année qui vient au sujet de l'argent qui revient aux Québécois à travers le système fédératif canadien.

C'est cette année, en effet, que viennent à échéance les accords fiscaux qui lient le gouvernement canadien et les provinces. Le fédéralisme canadien repose avant tout sur un système de redistribution des revenus (taxes et impôts) et c'est ce système qui sera remis en cause cette année.

Ces accords fiscaux prennent la forme d'une loi fédérale qui doit être adoptée tous les cinq ans. La prochaine législation doit être votée avant le 31 mars prochain.

Les sommes impliquées sont colossales: le Québec tire 30 pour cent de ses revenus de cet argent perçu par Ottawa et qui revient au Québec. Il s'agit d'un montant de \$4 milliards couvrant une vingtaine de programmes auquel il faut ajouter \$2 milliards en transferts de points d'impôt (un champ de taxation évacué par Ottawa et occupé par le Québec).

Or, le gouvernement fédéral a décidé de réduire ses transferts de paiement aux provinces afin de faire fondre son déficit de \$11 milliards. Le ministre Alan MacEachen a donné le premier coup de semonce: une trop grande partie des revenus d'Ottawa sont retournés aux provinces (\$17 ou \$18 milliards) sans que le gouvernement central n'en tire aucun profit politique, et cette ponction empêche le gouvernement fédéral de prendre des initiatives économiques.

L'objectif est de sauver \$1.5 milliard sur une période de deux ans.

À côté de Québec, les protestations ont commencé à se faire entendre. Claude Morin dit que le fédéral cherche à affamer les provinces en imposant une tenaille fiscale. Claude Charron soupçonne Ottawa de préparer un nouveau «coup de force» avec

les impôts, tandis que Jacques Parizeau prédit un «automne chaud».

Tout est en place pour l'affrontement sur le champ de bataille de la fiscalité, nerf de la guerre de tout gouvernement.

Dans les milieux gouvernementaux à Québec, on n'hésite pas à faire un lien avec la constitution et la politique énergétique fédérale.

«Ce n'est pas un événement isolé. Ottawa a une vision globalisante du Canada. La constitution, le pétrole et les accords fiscaux, c'est intimement lié. Si le fédéral ne réussit pas à s'entendre avec l'Alberta sur le prix du pétrole pour augmenter ses revenus, il faut s'attendre à une vraie offensive dans ce secteur. Ce sera une «méchante bataille», laissent tomber deux fonctionnaires qui travaillent à ce dossier.

Mais un haut-fonctionnaire ne peut que faire remarquer que le Québec est quasi-désarmé: les arrangements fiscaux sont une loi fédérale et les provinces n'ont que le seul pouvoir de faire entendre leurs points de vue.

«Tous les cinq ans, il y a une vraie bataille, mais Ottawa a tous les atouts. Les provinces ne peuvent que présenter des arguments. Un groupe est armé de roches et l'autre de canons, ils font la bataille, mais c'est une bataille inégale», dit-il avec amertume.

Pour la bonne compréhension des choses, soulignons que le fédéral retourne aux provinces de l'argent à travers une grande variété de programmes mais que quatre d'entre eux accaparent la majorité de cet argent.

Dans le cas du Québec, il s'agit en 1981-82, de \$1.8 milliard pour la pérennité, de \$592 millions pour l'assurance-hospitalisation, de \$203 millions pour l'assurance-maladie, et de \$376 millions pour l'enseignement post-secondaire. Ajoutons à cela \$108 millions pour le bilinguisme dans l'enseignement et \$218 millions pour le développement économique.



Jacques Bouchard Pierre Gravel

Plusieurs médias ont fait écho, cette semaine, à la démission surprise d'un membre du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jacques Luques.

Ce dernier, un Québécois d'origine franco-argentine établi ici depuis plus de vingt ans, a démissionné avec fracas en dénonçant la xénophobie et le racisme qu'il estime avoir perçus au sein de la direction de la SSJB-M.

# GOOD YEAR

## Vente de TIEMPO

Le pneu toutes saisons - un pneu avantageux pendant toute l'année.

Offert à 15% de rabais, c'est un achat avantageux aujourd'hui!

Profitez de ces prix spéciaux pour chasser votre voiture du Tiempo, le pneu toutes saisons original. Hâtez-vous, la vente prend fin le 27 juin 1981.

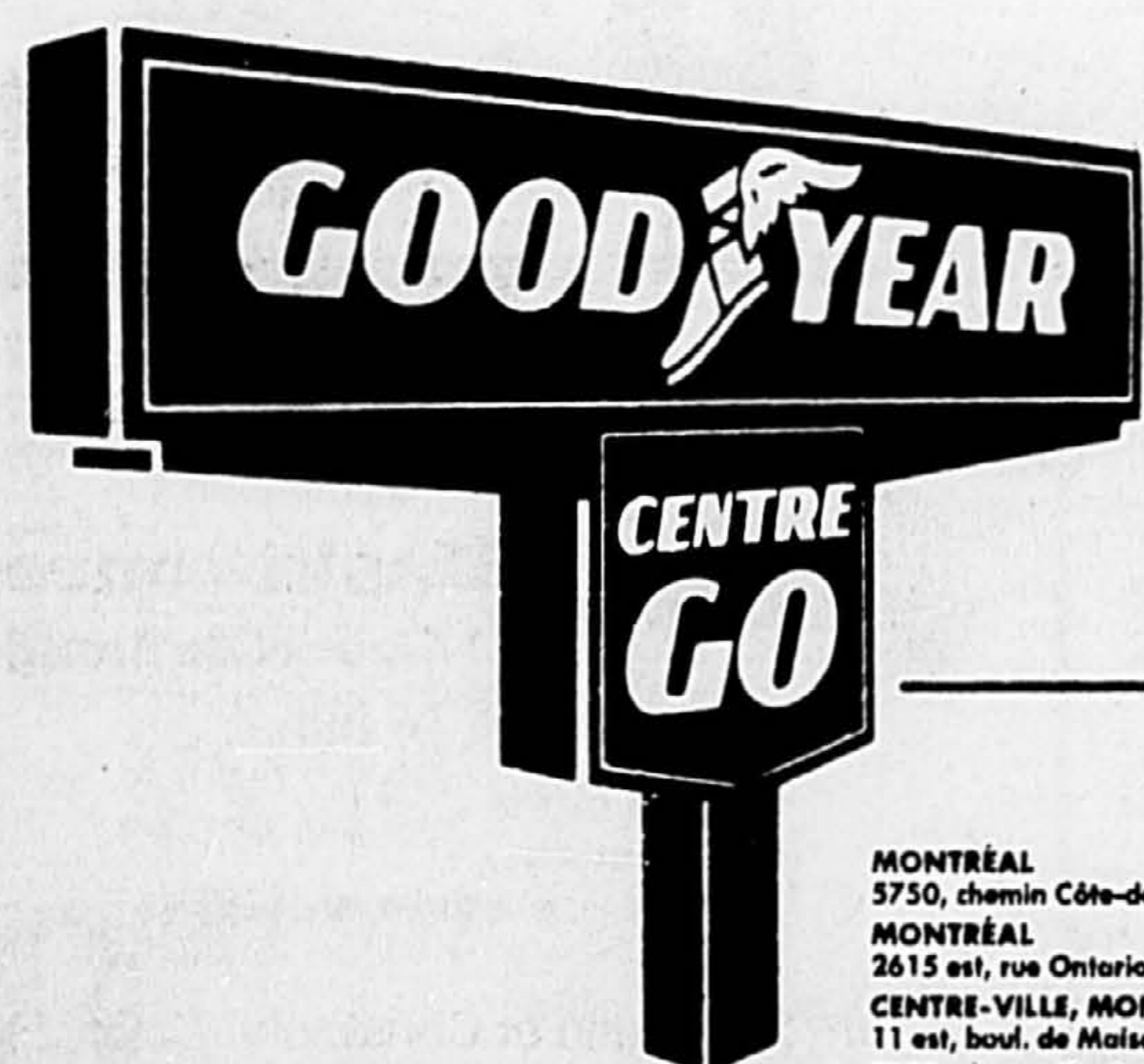


**\$56.95**

chacun, pose comprise

Dimension P155/80R13

Notre prix courant de tous les jours: \$67.95  
Bas prix semblables pour les autres dimensions.



### Nous vous faisons aller de l'avant

Le personnel de votre Centre Go Goodyear se compose de spécialistes formés par Goodyear qui ont pour tâche de répondre à vos exigences en fait de pneus et d'entretenir votre voiture comme il se doit à l'aide d'un outillage électronique moderne. Chaque membre de l'équipe Goodyear est tenu de respecter notre engagement:

- effectuer un entretien professionnel à tous points de vue.
- n'effectuer que le travail nécessaire et que vous autorisez.
- vous remettre toutes les pièces usées
- décrire et expliquer chaque travail effectué.
- honorer notre garantie nationale.

On s'attend toujours à plus. COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

MONTRÉAL  
5750, chemin Côte-de-Liesse 731-6471  
2615 est, rue Ontario 527-8364  
CENTRE-VILLE, MONTRÉAL  
11 est, boul. de Maisonneuve 849-8031  
9170, est, rue Sherbrooke 352-2662  
5125, rue Papineau 527-9834

VERDUN  
4000, ave Verdun 761-4568  
LAVAL (PONT-VIAU)  
366, boul. des Laurentides 667-0210  
LAVAL (CHOMÉDEY)  
1250, boul. Labelle 688-3375  
\*SAINT-LAURENT  
1340, Montée-de-Liesse 334-9312

CHÂTEAUGUAY  
104, rue d'Anjou 691-3160  
SAINT-NICOLAS  
3945, est, rue Jean-Talon 729-4394  
LASALLE  
1870, ave Dollard 363-0633  
DOLLARD-DES-ORMEAUX  
4910, chemin des Sources 684-9532

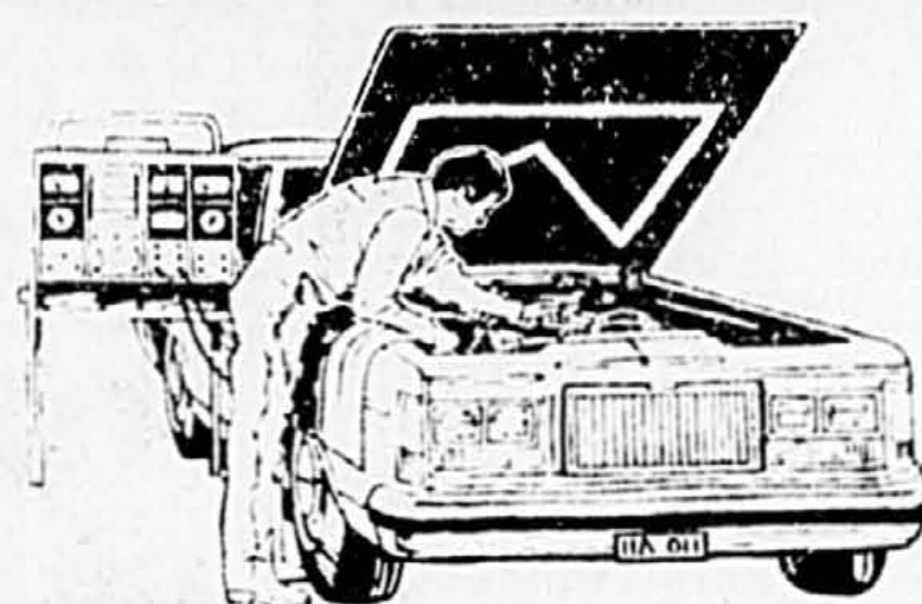
DOLLARD-DES-ORMEAUX  
3614, boul. Saint-Jean 620-2341  
SAINT-LÉONARD  
9255, boul. Lacordaire 325-3280  
LONGUEUIL  
85, boul. Sainte-Foy 679-5250  
\*VILLE D'ANJOU  
8301, boul. Métropolitain 354-7444

#### TOUS LES MAGASINS:

Lundi à vendredi: 8h a.m. à 6h p.m.  
Samedi: 8h a.m. à 5h p.m.  
\*Lundi à vendredi 7h30 a.m. à 5h30 p.m.  
Samedi 7h30 a.m. à 12h p.m.

### CENTRES GO GOOD YEAR

Entretiens en vedette



### Mise au point de 12 mois

Comprend une garantie de 12 mois sur les pièces et la main-d'œuvre originales et 3 vérifications électroniques additionnelles pour un millage accru.

voitures 4 cylindres.....\$42.95  
voitures 6 cylindres.....\$49.95  
voitures 8 cylindres.....\$59.95

Pour la plupart des voitures. Pose de bougies neuves et main-d'œuvre comprises. Allumage non électronique: \$5 en sus.

Soyez économe d'essence - téléphonez pour prendre rendez-vous

### Entretien des freins

Votre choix.....\$79.95

2 roues, disques à l'avant ou 4 roues, type à tambour. La plupart des voitures. Regarnissage, pièces et main-d'œuvre compris. Renseignez-vous au sujet de notre garantie de 24 mois/4,000 km.

Nous ouvrons nos portes à 7 h 30

SELON LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

# «La Grande Passe»: la SHQ a ignoré les directives du cabinet et négligé de surveiller l'usage de son prêt

■ QUÉBEC — Le Vérificateur général reproche à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de ne pas avoir suivi les directives du conseil des ministres au sujet de la réfection de l'immeuble de «La Grande Passe» à Montréal et d'avoir par conséquent aban-

donné la possibilité de contrôler les coûts de travaux qu'elle finançait.

**GILLES GAUTHIER**  
(de notre bureau de Québec)

Il s'interroge également sur la façon

dont l'argent prêté par la SHQ a été dépensé.

Ces travaux, qui furent arrêtés à la fin de 1979, avaient été entrepris par la compagnie Transit, propriété de M. Luc Cyr, qui était en même temps coordonnateur de la division des réparations majeures

de la SHQ, poste qu'il occupait suite à la recommandation du chef de cabinet du premier ministre Lévêque, Jean-Paul Boivin.

Dans son rapport annuel, déposé à l'Assemblée nationale vendredi, le Vérificateur, Gérard Larose, rappelle que l'immeuble, situé au coin de St-Denis et Ontario et contenant des logements et le café «La Grande Passe», avait été cédé en 1979 par la SHQ à la Société de logement centre-ville de Montréal (SLCVM) et qu'un prêt de \$111,600 avait été accordé à cette dernière pour la rénovation.

M. Larose rappelle également que la SHQ voulait confier l'exécution des travaux à M. Cyr et s'abstenir de faire des appels d'offre, mais qu'un décret du conseil des ministres daté du 23 mai 1979 et autorisant le prêt rejetait ces deux propositions.

Le décret disait également que la SLCVM «est autorisée à confier un mandat à la SHQ pour l'exécution des travaux» et que la SHQ est autori-

see à accepter ce mandat. Or ce dernier a été exécuté par la SLCVM.

«Dans l'esprit du décret gouvernemental, écrit M. Larose, la SHQ était autorisée à consentir des prêts à cet organisme à la condition d'effectuer elle-même les travaux, tandis que dans les faits c'est l'organisme qui a pris charge de ce mandat».

«En agissant ainsi, conclut-il sur ce point, la SHQ s'est enlevé la possibilité d'exercer un contrôle adéquat sur l'utilisation des fonds».

M. Larose note par ailleurs que la SLCVM avait signé un contrat de gérance et d'exécution des travaux avec Transit, que cette dernière n'était pas au nombre des soumissionnaires, et qu'elle s'engageait à procéder à la réfection pour un maximum de \$600,000. Le prêt de \$111,600 autorisé par le conseil des ministres représentait 100 p.c. des coûts nets.

Le Vérificateur mentionne également que le plus bas soumissionnaire demandait \$604,555, que le

contrat avec Transit n'était pas daté, et qu'il n'a «retracé aucune évidence qu'il ait été autorisé par la SHQ», contrairement à ce qui est dit dans le contrat.

Or, poursuit-il, un document préparé par la SHQ à la suite de la réception des factures de Transit pour les mois d'octobre à décembre 1979 démontre que sur un montant total de \$195,874, les frais d'administration et profit (payés à Transit) s'élevaient à \$37,293, soit 23.5 p.c. du coût net des travaux et qu'à ce taux, ces frais atteindraient \$141,060 pour des travaux de \$600,000, ce qui porterait le coût total du projet à \$741,060.

Par ailleurs, ajoute M. Larose, la SHQ avait jusqu'à la fin d'octobre 1980 versé à la SLCVM des avances de \$337,407, alors que le chantier était fermé depuis la mi-décembre 1979 et que divers documents de la SHQ indiquent que les travaux exécutés à cette date s'élevaient à environ \$286,000.

La différence de \$51,407 s'explique selon lui en grande partie par des dépenses effectuées par la SLCVM après les travaux et comprend entre autres des salaires pour un montant d'environ \$22,000 et des frais d'architectes, d'avocats, de comptables ainsi que des taxes municipales.

## Oswald Parent subit test et «affront»

■ HULL (PC) — Ni poignée de main, ni café, mais plutôt deux heures passées à une table afin de répondre à 90 questions simplistes que n'importe quel francophone trouverait «ridicules».

M. Oswald Parent s'est présenté, vendredi, aux bureaux de l'Office de la langue française à Hull où il a subi un test de français en compagnie de quatre jeunes filles anglophones, qui, comme lui, souhaitent exercer leur profession au Québec.

«C'est un véritable affront, de dire M. Parent.»

Non pas que M. Parent, ancien député de Hull et ministre de la Fonction publique dans le cabinet Bourassa, avait demandé un traitement de faveur, mais jeudi soir, en commission parlementaire à Québec, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, avait affirmé que M. Parent n'aurait pas à subir l'examen.

«Au lieu de faire une déclaration farfelue, M. Laurin, qui me connaît bien, aurait dû attester après de l'Office de ma bonne connaissance du français et leur donner des directives», de pour suivre M. Parent.

### LES RUES DE MONTRÉAL

#### DUPUIS, avenue 1912

Préablement nommée 5e avenue et rue de Lévis, cette voie honore L.-Napoléon Dupuis, membre du bureau des Commissaires de Montréal. Axe est-ouest à partir de Côte-des-Neiges, au sud de Côte-Sainte-Catherine.

+++

#### EKERS, avenue (1959)

L'avenue Ekers (autrefois chemin Brinton) honore Henry Archer Ekers, maire de Montréal en 1906 et 1907. Axe ouest-est à partir de Darlington, au nord de Barclay.

+++

#### ÉPINETTES, avenue des (1953)

Nom d'arbre comme toutes les autres voies de Cité-Jardin. Axe

nord-sud à partir de Rosemont, à l'ouest de l'Assomption.

+++

#### EVANS, rue et ruelle (?) EVANS COURT (?)

Noms donnés par le lieutenant-général Thomas Evans, cessionnaire de ces voies. La rue Evans s'étend de Saint-Urbain à Clark, au sud de Sherbrooke. La ruelle Evans s'étend vers le nord à partir de la rue Evans. La voie Evans Court s'étend vers le nord à partir de Saint-Paul, à l'ouest de Saint-François-Xavier.

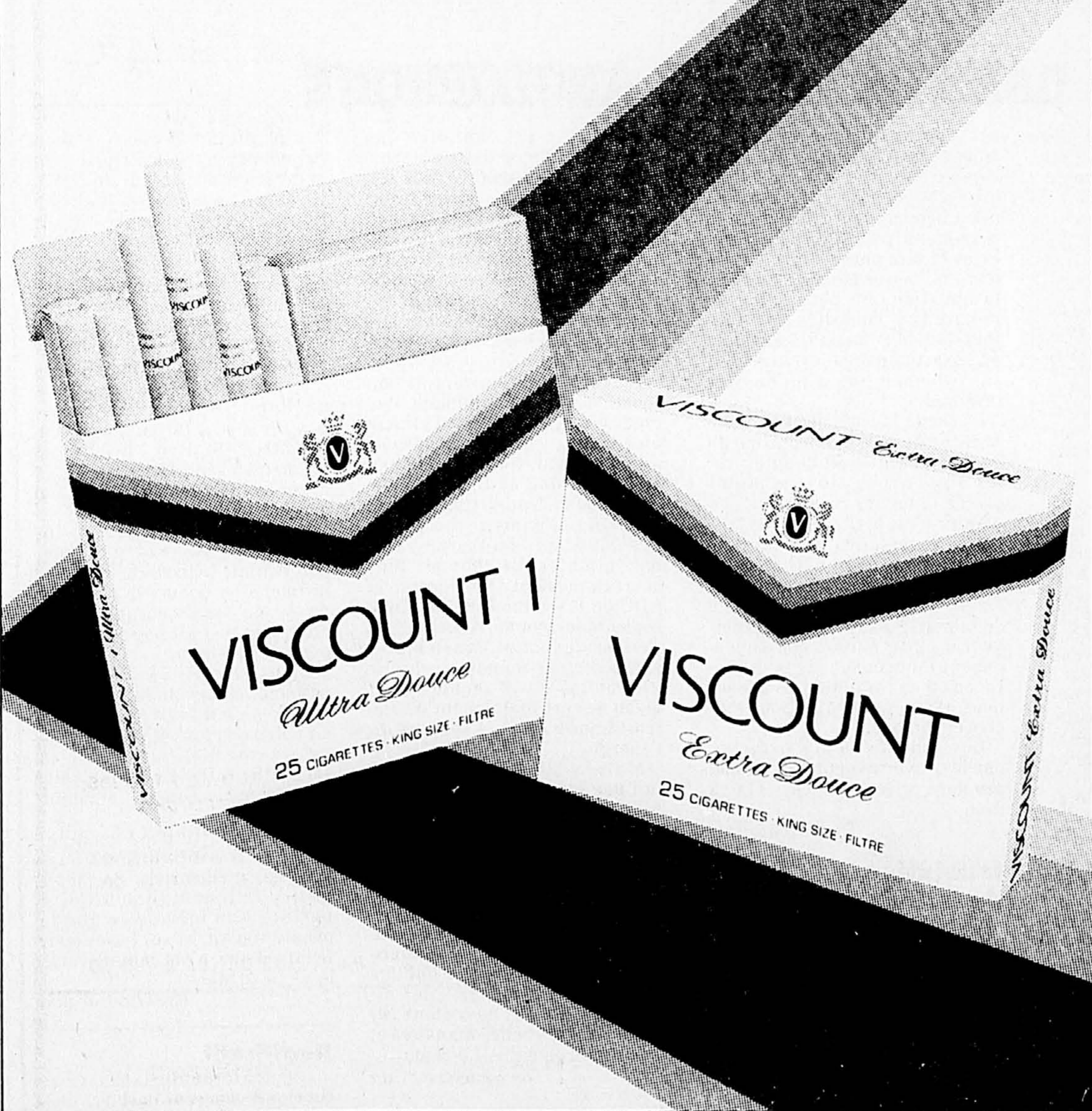
+++

#### FILION, rue (1922)

En hommage à Ovila-X. Filion, entrepreneur et échevin du quartier Ahuntsic-Bordeaux, de 1918 à 1921. Préablement nommée rue Cartier, cette voie croise Dudemaine à l'est du boulevard Saint-Germain.

# La nouvelle VISCOUNT

La plus douce des douces.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croit avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Viscount 1 Ultra Douce Régulier: "Goudron" 0.4 mg, Nicotine 0.04 mg/King Size: "Goudron" 0.7 mg, Nicotine 0.07 mg. Viscount Extra Douce et Menthol King Size: "Goudron" 3 mg, Nicotine 0.3 mg/Régulier: "Goudron" 5 mg, Nicotine 0.5 mg

**Vente D'INTRODUCTION**

**NOUVEAU**

## AUVENT et RAMPE SUPREME

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

**Fibre de verre exclusif**

- BALCON • ESCALIER • PATIO
- ABRI D'AUTO
- Installation effectuée par des experts
- Revêtement d'aluminium
- Porte - fenêtre

**ESTIMATION GRATUITE** **648-1100** **321-9128**

**CERTIFICAT de GARANTIE 5 ANS PAR ÉCRIT**

**ALUMINIUM INC.** 11535, 4e Avenue Rivière-des-Prairies

LE PLUS BEL HERITAGE C'EST LA MUSIQUE

## SUPER-VENTE D'ENTREPÔT

RÉDUCTION DE **20% à 70%**

**DU 8 AU 13 JUIN INCLUSIVEMENT**

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

**ROGER LAROSE**  
président

*Hammond*

*yamaha / solina*

*thomast/kawai / gulbransen / conn*

*baldwin / viscount / howers*

*farfisa / kimball*

*crumar*

**384-6222**

**1513 est, rue Fleury**  
(entre Papineau et Christophe-Colomb)

LES ENTREPRISES *Roger Larose*

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN  
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY  
président-directeur général

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Une nouvelle politique économique s'impose

La démocratie a déjà été définie comme la dictature de la médiocrité. À regarder comment est dirigée l'économie au Canada depuis plusieurs années, on est porté à adopter cette définition. Bien sûr, on peut regarder ailleurs et se consoler par des comparaisons, ou fermer les yeux comme beaucoup de gens font. Mais cela n'améliore pas une situation économique qui se dégrade constamment. Jeudi dernier le taux d'escompte de la Banque du Canada était haussé à 19.1 pour cent et les taux d'intérêt bancaires dépassaient 20 pour cent. Tant que ces chiffres n'inquiètent que certains hommes d'affaires la masse des citoyens, qui constitue l'opinion publique, n'en voit pas le danger. D'autant moins que cette masse, formée de petits épargnants, trouve un avantage à ces taux d'intérêt usuraires dont

s'engraissent ses comptes d'épargne.

Mais le malheur des uns qui fait généralement le bonheur des autres, finit toujours en économie par faire le malheur des autres. C'est seulement à ce moment que l'opinion publique peut s'émouvoir. Malheureusement celle-ci s'émue quand il est trop tard ou s'intéresse aux symptômes plutôt qu'aux causes du mal. On a été témoin d'une telle réaction la semaine dernière quand des épargnants des Caisses d'entraide en ont retiré leurs fonds en dépit du fait que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés.

Evidemment ces gens ne se rendaient pas compte que la cause profonde de la réduction de leurs bénéfices était précisément la politique fédérale de taux d'intérêt usuraires qui engendrent la stagnation économique. Quand les petites et

moyennes entreprises doivent emprunter à des taux de 20 pour cent et plus, il est inévitable que leurs profits en souffrent puisqu'elles n'ont pas le marché suffisant pour amortir de tels frais. Leur rentabilité en est affectée au point qu'elles risquent la faillite. Les sommes qui sont investies dans ces entreprises sous forme de capitaux de risque rapportent alors très peu ou rien du tout. Pour accroître les bénéfices, ceux des Caisses d'entraide par exemple, il faut que les taux d'intérêt baissent et non qu'ils montent, comme le croient beaucoup d'épargnants.

Cependant le fédéral fait exactement le contraire et les arguments qu'il utilise pour justifier sa politique monétaire sont fallacieux à tous points de vue. Chaque année depuis six ans la Banque du Canada fait connaître le taux de croissance de la masse monétaire qu'elle veut

maintenir pour contrôler l'inflation. Cette année ce taux de croissance doit fluctuer entre 4 et 8 pour cent. Il est actuellement à moins de 4 pour cent. Pour le faire monter entre 4 et 8 pour cent selon la théorie monétariste de la Banque du Canada il faudrait réduire le taux d'intérêt. Or la Banque centrale vient de le hausser à son niveau record de 19.1 pour cent. C'est une aberration, même du point de vue monétariste.

Outre sa politique monétaire inflationniste, le fédéral a une politique pétrolière inflationniste. Il a haussé le prix du pétrole de 10 cents le gallon la semaine dernière de sorte que le prix de l'énergie est de 25 pour cent supérieur à celui de l'an dernier. Et ce n'est pas terminé. D'ailleurs les contribuables devront payer l'achat de Pétrofina par Petro-Canada dont la facture finale atteindra \$1.8 milliard.

Sans compter les futures ententes avec l'Alberta qui feront encore monter les prix du pétrole et du gaz naturel. Bref, toutes les politiques du fédéral stimulent l'inflation et dépriment l'économie. Au lieu de chercher à rendre l'économie du pays plus productive et plus concurrentielle et de créer ainsi la base d'une devise forte, le fédéral cherche au contraire à maintenir artificiellement la valeur du dollar canadien entre 83 et 85 cents américains. C'est une politique si manifestement stupide qu'il est devenu fastidieux de le dire.

On peut se demander alors pourquoi il en est ainsi. La réponse est évidente depuis longtemps. Il est, en effet, plus facile d'exporter des matières premières sans trop se forcer et d'importer des produits ouvrés que de développer des industries concurrentielles. C'est pourquoi la balance commerciale du Ca-

nada est souvent positive alors que sa balance des paiements est très largement déficitaire et son dollar très dévalué. C'est la politique de la facilité. Mais qui peut changer une telle politique dans un pays démocratique, sinon l'opinion publique?

Cependant l'opinion publique est très ignorante des mécanismes économiques et ne peut ni exiger les vraies solutions de ses gouvernements, ni accepter des solutions qui bousculeraient de vieilles habitudes et de vieux préjugés. Pourtant une nouvelle politique économique s'impose si l'on ne veut pas que la situation empire et devienne désastreuse. Malheureusement les partis politiques fédéraux sont en ce domaine trop démagogiques et opportunistes pour libérer le pays de la dictature de leur médiocrité.

IVAN GUAY

## L'opaque secret qui entoure le fameux cartel de l'uranium

Pendant trois ans le Canada a participé à un cartel international de l'uranium destiné à fixer les prix et en conséquence à neutraliser le jeu de la concurrence entre les pays participants.

Durant l'existence de ce cartel le prix de l'uranium est passé de \$4 à \$40 la livre. Un grand jury américain n'a pu prouver que cette explosion du prix de l'uranium fut directement attribuable à ce cartel, mais il a pu établir que celui-ci a agi dans le but de stabiliser cette industrie en établissant un prix-plancher pour ce métal.

Le Canada a pris l'initiative de ce cartel afin de protéger cette industrie canadienne contre une mesure protectionniste américaine affectant 70% du marché. Cette opération ne contrevient pas aux lois canadiennes dans la mesure où elle ne devait pas avoir d'effet à l'intérieur du pays. Mais comme des doutes sérieux ont été soulevés sur la légalité d'une entreprise dont on imagine mal qu'elle n'ait pas plus ou moins affecté le prix de l'uranium sur le marché intérieur canadien, le gouvernement s'est vu obligé d'instituer en 1977 une enquête sous la direction du haut fonctionnaire Robert Bertrand.

Il y a quelque temps le rapport était remis au ministre de la Justice parce que l'enquêteur en était venu à la conclusion que la loi canadienne avait été violée, soit par le gouvernement lui-même, soit par les entreprises ayant tiré profit de ce cartel.

Comme les détails de cette ténébreuse affaire ont été mis sous scellés par le gouvernement fédéral, l'Opposition la presse depuis quelque temps de rendre public le rapport Bertrand. Or la semaine dernière le ministre de la Consommation et des Corporations, André Ouellet, a répondu d'étonnante façon à cette requête: la décision de M. Bertrand de remettre son rapport au ministre de la Justice équivalait à le rendre public.

Est-ce à dire que la population en connaîtra éventuellement le contenu? Rien n'est moins sûr. Si des poursuites sont intentées, la preuve devrait être rendue publique. Dans le cas contraire le rapport sera mis sur la tablette. Le ministre Jean Chrétien a expliqué que la loi l'empêcherait de le rendre public, comme elle interdit à un procureur général d'une province de le faire d'un rapport de police qui ne donne pas lieu à une poursuite.

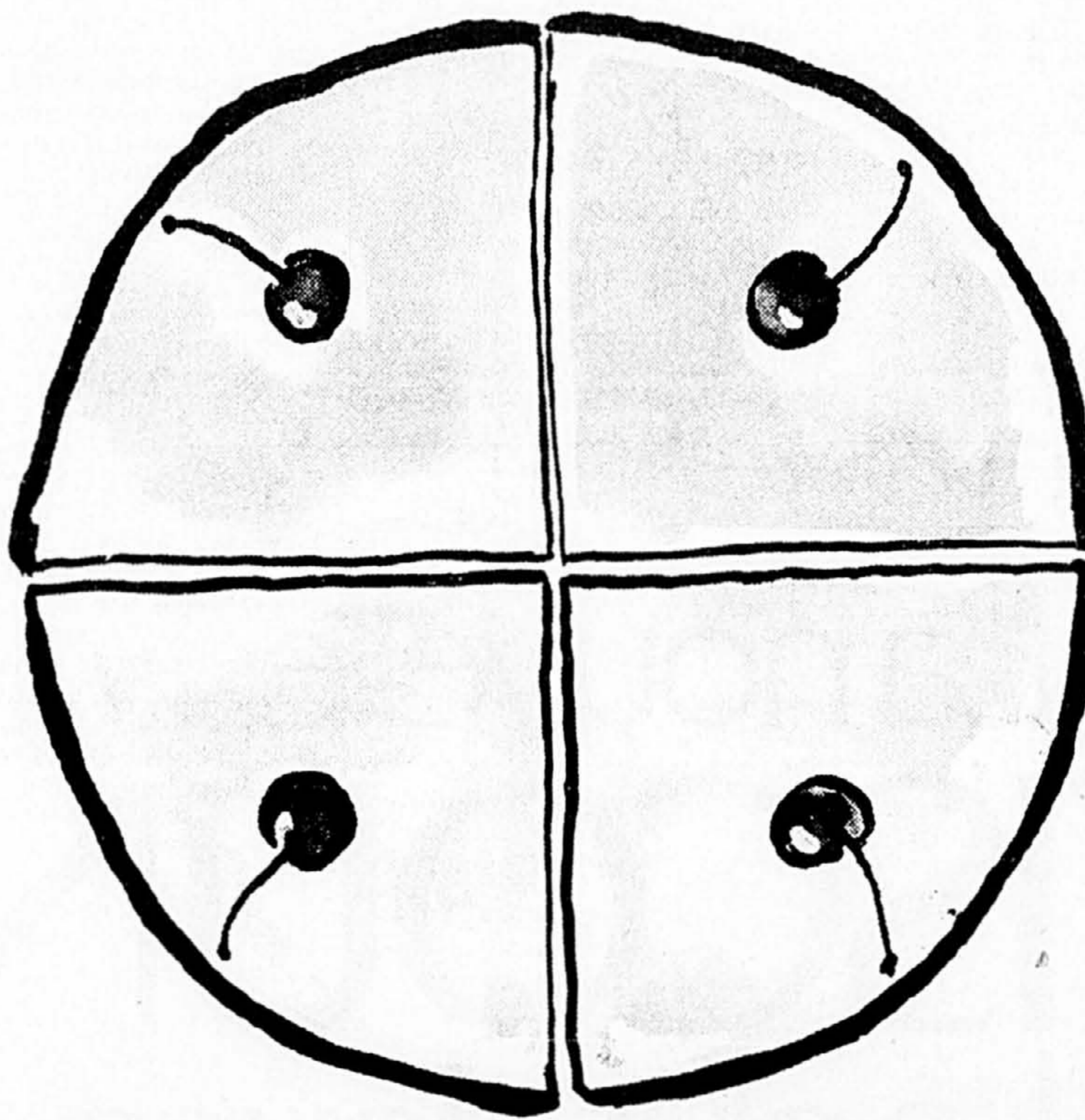
M. Chrétien invoque la loi alors qu'il ne s'agirait en fait que d'une simple pratique de fair play qui vise à protéger la réputation d'une personne (individu ou corporation) contre laquelle on n'aurait pu établir une preuve criminelle.

Comme dans ce cas-ci le gouvernement est lui-même en cause il y a risque que la population ne croit pas capable le ministre de la Justice de prévoir sur le politicien qu'il est aussi, et donc de ne pas pouvoir résister à la tentation de protéger le gouvernement auquel il appartient. M. Chrétien est peut-être capable de ce dédoublement de personnalité qui exige des vertus héroïques peu communes. Mais pourrait-il en convaincre les citoyens?

Même en prêtant les meilleures intentions et toutes les vertus au ministre Chrétien, la conduite qu'il envisage d'adopter éventuellement risquerait de scandaliser car, comme dit Michael Valpy, dans le «Globe and Mail», ce qui est en cause ici c'est, d'une part, le fait que le gouvernement crée ses propres règles de conduite, et, d'autre part, le fait que la justice doit être perçue comme ayant été rendue.

MARCEL ADAM

## UNE SOUMISSION



L'AUTRE JOUR, EN REGARDANT UNE TARTE AUX CERISES, J'AI EU UNE IDÉE D'EMBLÈME POUR MONTRÉAL. (La moitié du prix de l'autre. Ça marche, M. Le Haire?)

Droits réservés

## Non à un autre débat sur la peine capitale

Le chef conservateur Joe Clark entend présenter cette semaine aux Communes une motion invitant les élus du peuple à se prononcer, une fois de plus par un vote libre, sur la peine capitale.

Cette initiative, de sa part, a de quoi surprendre. Il y a à peine cinq ans que nos parlementaires ont décidé, même si c'était à une très faible majorité, de mettre fin dans tous les cas à la peine de mort. On ne sache pas que des faits nouveaux soient survenus depuis qui seraient de nature à jeter un éclairage nouveau sur la question.

Un débat sur un sujet comme celui-ci est toujours pénible. Il y entre beaucoup d'émotion. Les arguments de raison sont facilement contrebalançés par les autres. Et on en sort généralement plus divisés qu'avant.

Les sondages nous rappellent régulièrement que la majorité des citoyens aimerait rétablir la peine de mort, au moins pour certains types de meurtre particulièrement révoltants, comme ceux de policiers ou d'enfants sans défense. Il est facile, alors, de vouloir se faire du capital politique en cédant aux vœux de cette majorité. Pourtant, c'est nettement un cas où l'on doit s'attendre à ce que les législateurs soient en avance sur l'opinion publique.

Ce qui est en jeu ici, c'est le respect de la vie. Même si l'État a, en principe, le droit de suppri-

mer un de ses membres pour de justes raisons, l'idée répugne de plus en plus. Et l'on doit reconnaître qu'il y a là un progrès de civilisation.

Certes, les meurtriers, eux, n'ont pas ce respect. Mais, ce n'est pas une raison pour les traiter comme ils traitent leurs victimes. On est autorisé à penser qu'ils peuvent être récupérés et redevenir un actif pour la société. Au surplus, l'argument qu'il faut se garder des erreurs judiciaires reste toujours valable. On ne peut malheureusement pas ressusciter un innocent qu'on a condamné par erreur.

Certains ont suggéré, par contre, qu'on répugnerait moins à la peine capitale si celle-ci se présentait sous une forme moins brutale que la pendaison. Il est vrai que l'exécution pourrait être moins barbare, mais ça demeurerait toujours une mise à mort et les objections de principe n'en seraient pas changées pour autant.

Non, il n'est vraiment pas indiqué de replonger le pays dans un débat aussi passionné et de revenir sur une décision qui a été prise d'une façon non partisane il y a si peu de temps. Il y a bien d'autres questions qui devraient préoccuper davantage nos législateurs en cette période d'inflation et de chômage généralisé.

VINCENT PRINCE

## DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

### La loi sur la marijuana

En condamnant à sept jours de prison un adolescent de 16 ans, étudiant d'une école secondaire, pour avoir été trouvé coupable une première fois de possession de marijuana, un juge de Peterborough a par inadvertance souligné une fois de plus l'absurdité des lois canadiennes actuelles sur les narcotiques...

Les sentences de ce genre sont rares de nos jours, mais non sans précédent. La loi canadienne permet de condamner à la prison simplement pour la possession de marijuana, mais l'usage est de relaxer l'accusé sous conditions ou de lui imposer une amende...

Il est démontré que les condamnations à la prison, comme dans le cas de Michael McNamara, et les dossiers qui les accompagnent ne parviennent guère à réduire l'usage illégal de la marijuana. En fait, les épreuves excessives qu'imposent les lois actuelles ont plutôt d'autres conséquences indésirables: elles provoquent chez les jeunes la colère, l'aliénation et le mépris des lois.

Bien plus, les dossiers criminels des délinquants de la marijuana — plus de 200,000 accusés en 10 ans — ont fait perdre à beaucoup des emplois, leur ont donné un sentiment de culpabilité et de ressentiment pour toute leur vie.

Il semble de plus en plus évident que la marijuana peut menacer la santé... mais les peines pour la possession de ce narcotique sont démesurément du-

res et nuisibles pour ce que nombre de citoyens considèrent comme un crime sans victime.

Le gouvernement a proposé des amendements aux lois sur la marijuana pour les moderniser et les rendre plus conformes à ce que l'on pense généralement de la question. La possession de marijuana constituerait toujours un délit, mais l'accusation en serait une de contravention sans donner lieu à un dossier criminel.

La peine maximale serait une amende de \$200 et le contrôle du cannabis relèverait de la loi sur les aliments et drogues plutôt que de la loi sur les narcotiques comme c'est le cas depuis 1923.

Les adversaires des amendements, qui veulent plus de sévérité, comprennent mal de quoi il s'agit. Pour restreindre l'usage de la marijuana... il faut renseigner les gens sur ses conséquences malheureuses, de la même façon qu'en ces dernières années nous avons vu la faire pour l'alcool et le tabac.

Les amendements projetés par le gouvernement sont un bon pas dans cette direction. — Le 25 mai.

The Toronto Star

### Immixtion du fédéral

Il y a quelque chose de bien déplaisant dans la manière dont le gouvernement Trudeau essaie de s'immiscer dans les affaires de la Corporation de développement du Canada pour en prendre le contrôle et en changer à la fois le caractère et la raison d'être.

On a recours au vieux rouleau compresseur libéral pour atteindre cet objectif et si le monde des affaires ne craint pas d'être écrasé à cette occasion, il le devrait.

La CDC n'est peut-être pas très sympathique dans sa forme actuelle — son mépris pour son siège social de Vancouver trahit son parti pris envers le Canada central et son quotient d'insensibilité à l'égard des yeux lors de sa récente proposition de concurrencer la Croix-Rouge pour les banques de sang en faisant miroiter des liasses de billets de banque.

Il reste qu'elle a rempli une fonction utile en stimulant l'industrie et qu'elle a réussi financièrement, comme en témoignent sa situation saine et ses \$3.4 milliards d'actif...

Le premier ministre, M. Trudeau, et son ministre des Finances, M. Allan MacEachen, veulent maintenant changer tout cela. Ils veulent transformer la CDC en instrument de politique économique gouvernementale et s'en servir comme une «fenêtre» sur le secteur manufacturier de l'industrie de la même façon qu'on se sert maintenant de Petro-Canada dans le secteur de l'énergie.

Mais la CDC n'est pas tout à fait une société du même genre. Le gouvernement peut bien en être le plus fort actionnaire mais il n'en est pas le seul, ni même l'actionnaire majoritaire...

Si MM. Trudeau, MacEachen et Cie persistent dans leur grossière tentative de jouer des coudes pour remplacer les administrateurs actuels par de dociles marionnettes libérales, les directeurs actuels devraient renoncer à leurs belles manières et montrer le poing. — Le 26 mai.

The Vancouver Sun

### Hommage à David Lewis

La vie de David Lewis fut une succession d'échecs éclatants et de succès modestes.

Il perdit des élections — dans sa propre circonscription et comme chef national du NPD. En fait, il abandonna la direction de son parti après avoir perdu son propre siège en 1974.

Ces échecs, de même que le mécontentement dans son parti à la suite de ses tactiques quand il détenait la balance du pouvoir dans un Parlement minoritaire, attirèrent l'attention publique.

Parce qu'ils faisaient suite à des luttes politiques de toute une vie, ses succès furent moins sensationnels. Mais les hommages qu'on lui a rendus de tous côtés après sa mort témoignent de son succès.

Il a exercé une profonde influence sur la vie canadienne, tout comme le parti de la CCF à la fondation duquel il a participé, et son successeur, qu'il a dirigé, non pas au pouvoir mais dans l'Opposition.

Bien des fois il a vu le gouvernement au pouvoir faire siennes des idées qu'il avait préconisées, en faire des lois et s'en approprier le mérite. Au lieu de s'en formaliser, il s'en réjouissait, modestement comme d'habitude.

Il a combattu pour les humbles, les travailleurs, les pauvres, les malheureux. Son jugement politique était loin d'être parfait; son idée de ce que le peuple voulait, et ses luttes pour le lui obtenir, n'ont jamais vacillé. — Le 26 mai.

The Windsor Star

### Rectificatif

L'extrait publié sous cette rubrique vendredi dernier, concernant la Charte des droits proposée par Ottawa, était du Toronto Star. La mention du journal a été omise par erreur.

La Rédaction

# TRIBUNE LIBRE

## Les artistes de Corridart ont leurs torts

M. Marc Laurendeau,

Un mot pour vous communiquer mon désaccord devant l'analyse que vous faites du dénouement de «L'affaire Corridart» et devant ce que vous laissez entendre au sujet de l'épisode de la pièce «Les fées ont soif».

Dans les deux cas, les artistes qui ont exprimé des vues «contestataires» l'ont fait à l'encontre de ce mécénat (privé ou d'Etat) qui leur permet habituellement de travailler. Qu'un juge rejette le recours en dommages des artistes de Corridart, qu'il accorde une injonction interdisant la pièce «Les fées ont soif» ou qu'il siège comme président du Conseil des arts de Montréal, il représente toujours ce même mécénat dont vivent en grande partie nos artistes, du moins ceux qui oeuvrent dans des disciplines peu populaires.

Le programme Arts et culture du COJO était encore un os lancé aux artistes. On attendait d'eux qu'ils décorent, qu'ils fas-

vient prendre la défense des artistes de Corridart...

Le fait est que l'art aujourd'hui ne ressemble plus à l'idée que le Maire s'en fait, mais c'est de l'art quand même. M. Drapeau a «freaké» à cause de son ignorance des derniers développements de l'art contemporain. Une connaissance élémentaire du phénomène et une rapide analyse lui auraient révélé à quel point cet art est inoffensif. Et en paradant rue Sherbrooke dans sa limousine en compagnie de quelque dignitaire étranger, il aurait pu laisser glisser, avec l'air désabusé qui sied aux véritables «culturati»: «Eh oui, nous aussi nous avons, comme vous voyez, nos enfants terribles...» Et son interlocuteur aurait pu lui répondre avec un fin sourire de connaisseur: «Mais de quoi vous plaignez-vous mon cher. Pensez donc que chez moi, ils ont osé asperger mon yacht personnel de peinture rouge...»

Et l'art, comme il se doit, aurait servi, d'abord, de sujet de conversation entre gens cultivés, et ensuite de prétexte à l'étalage de la richesse des nations (surtout celle de leurs dirigeants).

Dans le bon goût bourgeois, on trouve de tout de nos jours et l'attitude correcte à tenir est de ne s'étonner de rien: objets d'une savante insignifiance, séances d'automutilation, musiques inaudibles, tout est justifié par un discours théorique qu'il faut connaître. (A ce sujet vous-même, Monsieur Laurendeau, auriez encore des efforts à faire puisque vous laissez soupçonner, au passage, certaines réticences vestigiales face au caractère «blasphématoire» ou «obscène» de quelques éléments de Corridart.)

Si les artistes avaient voulu s'opposer efficacement au pouvoir politique que représente le maire Drapeau, il aurait fallu deux choses:

— d'abord dépasser la simple opposition de deux esthétiques, une moderne et une plus traditionnelle, pour en arriver à une analyse réelle de la situation respective des classes sociales à Montréal en termes économiques et topographiques (l'Ouest, le Centre-ville et l'Est);

— et ensuite s'allier les nombreux groupes populaires qui luttent pour la qualité de la vie (le droit au logement, le droit au travail, le droit à la vie de quartier, le droit de disposer de sa personne, etc.). Alors, peut-être que devant l'arbitraire du geste de censure du Maire, ils ne se seraient pas retrouvés si seuls à défendre le droit d'exprimer publiquement un point de vue non élitiste et, éventuellement, populaire.

**Denis RACINE, LL.L.**  
Bacc. sp. Histoire de l'art  
Saint-Lambert

*Votre réflexion enrichit le débat. Toutefois, je m'étonne que vous demandiez aux artistes d'effectuer une étude fouillée des classes sociales et de s'assurer l'appui des groupes populaires, alors que vous n'exigez pas tant de précautions démocratiques de la part de l'administration Drapeau, qui, en l'occurrence, s'est arbitrairement substituée à l'autorité politique en matière de culture, le gouvernement provincial.*

M. L.

## Où s'arrêtera notre maire?

Le juge Ignace Deslauriers s'est piteusement illustré dans son récent jugement sur la poursuite du groupe d'artistes Corridart, contre l'administration du maire Drapeau. Est-il besoin de rappeler que notre illustre maire tient Montréal et ses citoyens dans sa poche et qu'il semble investi d'une mission divine (décidément, c'est la mode), celle de veiller sur sa destinée. Le culte que les Montréalais voue au maire Jean Drapeau, s'il comporte des éléments tragiques, s'apparenterait plutôt à la satire la plus drôle de l'heure. En effet, comment ne pas rire d'une telle naïveté s'inspirant tout droit des moutons de Panurge.

Quand Monsieur le maire devient critique d'art, alors là attention, préparez-vous à rire: on croirait voir Néron déclamer un de ses minables poèmes en contemplant sa Rome brûler. Monsieur notre Maire a un sens peu commun du suspense, menant commissions d'enquête, recours collectifs et opinion publique au doigt et à l'oeil. Mais où donc s'arrêtera notre maire? Qui donc lui barrera la route? Après tout, peut-on blâmer les vaches des quotas de lait qu'on impose aux agriculteurs? Tout va bien. On vous aime Monsieur le Maire.

**Michel MALLETTTE**  
Montréal

sent joli, qu'ils prouvent au monde entier qu'on est moderne et cultivé à Montréal.

Seulement nos élites locales ne sont pas au fait des derniers développements de leur propre culture artistique. Dans le domaine des arts plastiques, il y a longtemps (depuis le tournant du siècle, en un mouvement toujours plus accentué) est la mode du joli et du décoratif est dépassée. Aujourd'hui ce qui est «in» c'est de choquer le bon goût du bourgeois, de le scandaliser. Et cette nouvelle mode est récupérée comme il se doit par les institutions artistiques (revues, musées, biennales, etc.) qui encadrent et manipulent les producteurs. Témoin cette chère madame Anne Trueblood (au nom si comiquement prédestiné) de la revue **Arts Canada** (tout ce qu'il y a de plus élitiste) qui

## Eclairez ma lanterne!

Aux gens de Loto Québec, j'aimerais avoir des éclaircissements au sujet du tirage de la Mini-Loto. J'entendais M. Yves Corbeil encore vendredi dernier (22 mai) nous dire qu'il y avait 3,300,000 billets de mini-loto de vendus et qu'il y avait donc une possibilité de 3 gagnants de \$50,000.00. Le premier boulier contenant des boules de 1 à 9 et les cinq autres, des boules numérotées de 0 à 9. Comment peut-on savoir avant le tirage qu'il n'y aura que trois gagnants de \$50,000.00 au lieu de quatre? Les

billets n'ayant que six chiffres, il me semble qu'il y a une possibilité de quatre gagnants.

Je sais que le tirage est réalisé sous la surveillance d'une firme d'experts-comptables, et je ne veux pas mettre en doute l'intégrité de ces gens mais j'avoue que je suis perplexe. J'espère sincèrement que vous pourrez éclairer ma lanterne, et je remercie le journal LA PRESSE de me permettre de m'informer.

Une lectrice assidue,  
**Mireille POIRIER**  
Ste-Julie

### N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

# LE PROBLÈME IRLANDAIS

## Nouvel appui de la SSJB

Diverses réactions à la prise de positions de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans la question irlandaise incitent à apporter certaines précisions.

La solidarité entre les Canadiens français et les Irlandais n'est pas récente, ni spontanée. L'intérêt de la SSJB-M à la cause irlandaise est plus que séculaire.

Dès le banquet de fondation de la Société, le 24 juin 1834, les premiers dirigeants de la Société accordaient leur appui aux patriotes irlandais. D'ailleurs plusieurs représentants de la communauté irlandaise de Montréal, dont le journaliste Edmund-Burke O'Callaghan, directeur du «Vindicator», ami de Ludger Duvernay, fondateur de la SSJB, étaient présents à ce banquet.

Lors de l'épidémie de choléra chez les Irlandais de la Pointe Saint-Charles, en 1848, E.-Raymond Fabre, président de la SSJB et maire de Montréal, mobilisa des effectifs médicaux canadiens-français pour soigner les malheureux. Il faut également rappeler l'attention particulière de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, à l'endroit des victimes de cette épidémie.

Non, la solidarité entre Canadiens français et Irlandais n'est pas spontanée, mais elle s'inscrit dans les liens qui unissent les peuples opprimés.

Nous n'appuyons ni le terrorisme, ni la violence. N'oublions pas que le pape Jean-Paul II envoya un émissaire personnel auprès de Bobby Sands, à peine huit jours avant sa mort. Le Primat de l'Eglise catholique d'Irlande, les parlements de Norvège et du Portugal, le Mouvement Solidarité en Pologne, le sénat du Massachusetts et des centaines d'organismes à travers le monde ont demandé au gouvernement du Royaume-Uni d'assouplir ses positions. La SSJB-M se veut du nombre de ceux et celles qui, à travers le monde, appuient les patriotes irlandais dans leur marche vers l'indépendance.

Certains affirment que ce sont des terroristes et des criminels. Rappelons que Charles de Gaulle a été condamné à mort par contumace pour trahison et que George Washington a levé une armée contre le pouvoir établi pour libérer leur peuple.

Plus près de nous, les Patriotes de 1837-38 ont été reconnus coupables de terrorisme par les Britanniques. Ils ont été emprisonnés, pendus, exilés!

Qui d'entre nous osera renier ces défenseurs de la patrie? Quelques heures avant sa mort, le chevalier de Lorimier écrivait: «Mon crime est dans l'irréussite.» Quand ils réussissent, les soi-disant terroristes deviennent des héros.

Nous réaffirmons ce que nous disions dans l'affaire Bobby Sands: VIVE LA LIBERTE ET CEUX ET CELLES QUI DONNENT LEUR VIE POUR ELLE.

**Gilles RHÉAUME**  
président général  
SSJB de Montréal

## Les jeûneurs, de faux héros

(En réponse à l'article de M. Guy Cormier, LA PRESSE du 25 mai.)

Je ne crois pas, monsieur, que Mme Thatcher reforme le poing uniquement pour le plaisir d'un exercice musculaire, puisqu'elle a tout son royaume dans le creux de sa main. Et, comme elle, j'estime que les «jeûneurs» irlandais ne doivent pas être considérés comme des héros. Sans entrer dans les détails de ces conflits politiques, avouons cependant qu'un CATHOLIQUE n'a pas le droit de disposer de sa vie comme il l'entend. C'est donc une grave erreur d'espérer la couronne du martyr en se laissant mourir de faim. Quels qu'en soient les motifs. Actuellement, la petite gloriole des jeunes gens enterrés est aussi éphémère que celle du brin d'herbe qui recouvre leur tombe. Je ne vois que pure folie à faucher ainsi sa vie par sa propre faute.

On devrait apprendre aux jeunes à se faire violence à eux-mêmes, non par le jeûne têt, mais par la patience et la ténacité à accomplir le bien dans l'ombre... Aujourd'hui, tous et chacun veulent briller par quelques actions d'éclat qui n'en sont pas de VRAIES. Est-ce que le Québec a couronné les FLQ? Non. Les terroristes irlandais ne méritent pas plus. Bien que j'aie une grande sympathie pour ce peuple, les poseurs de bombes méritent d'être punis, et un catholique n'obtiendra jamais la palme de cette façon. Il y a plus de gloire à mourir le ventre



Des membres de l'IRA aux funérailles de Bobby Sands. Trois autres jeûneurs sont morts depuis.

Telephoto UPI

plein, avec un rameau d'olivier sur la poitrine, qu'à mourir squelettique, par sa faute, et avec fusil au bras.

L'entêtement n'apporte ni sécurité en cette vie et encore moins dans l'autre... Et si Bobby Sands et compagnons revenaient sur terre, ils crieraient, à haute voix, la naïveté de la sagesse humaine pour l'obtention de la liberté, et se nourriraient même du croûton de cheval pour ne pas mourir de faim.

Quant à l'opinion du journal L'Humanité (gauchiste, je crois) sur les agissements de la ministre Thatcher, il ne faut jamais s'attendre à trouver la vérité en parcourant ses lignes. Les Socialistes ne sont pas tous d'une «espèce rare» comme le fut David Lewis.

**Claude BROUSSEAU**  
Montréal

## Génocide à l'heure du thé...

Quand un homme élu par le peuple croupit dans une cellule, nous sommes en droit d'y voir de la répression. Lorsque ce même individu se laisse mourir au nom d'une démocratie qui se nie, il ne s'agit pas d'un suicide mais plutôt d'un génocide politique. Maggie Thatcher avec ses allures de victorieuse émanicipée ressemble étrangement à ces idiots qui dégustent le thé vers seize heures et trouvent navrant qu'un homme aussi jeune puisse mourir de telle façon.

Toutefois Bobby Sands ne fut pas le premier Irlandais à crever de faim. Depuis l'invasion anglaise, une certaine tradition s'est instaurée. God save the Queen. Que les Yves et Yvettes se réjouissent: la reine déjeune tous les matins. La connerie humaine veut que l'on confonde tout. Restez bien ancrés dans le vide de vos appels à l'amour universel et ne voyez surtout pas l'arme anglaise braquée sur la tempe irlandaise. Mourir de faim, d'une balle perdue, ou encore plus ignare et demeuré que jamais autour d'une tasse de thé vers seize heures... tout cela s'appelle mourir. Mais la pire des morts est encore celle qui ne laisse rien à la vie. Le génocide de Bobby Sands fut un acte horrible et barbare, sa grève par contre donna un sens à ce mot: Irlande. Et cela vaut déjà plus que tous les appels pathétiques lancés aux hommes de bonne volonté.

**Daniel ARCHAMBAULT**  
Montréal

## Les belles paroles ne suffisent pas

Enfermés dans leur bungalow, retranchés derrière leur pelouse propre, propre, propre, les gens sont bien placés pour parler de la lâcheté(sic) de Bobby Sands. Bien sûr qu'il serait «merveilleux de pouvoir s'aimer» de «chanter, danser ensemble»(re-sic) comme vous écrit une bucolique lectrice... mais il faudrait savoir à quel

prix. Ce n'est pas avec une mentalité de fonctionnaire qu'on change le monde et ce n'est pas comme ça non plus qu'on réglera le problème des ghettos, de la torture institutionnalisée, et de la crise en Irlande. (...)

**Jean-François CHASSAY**  
Montréal

## Les fleurs de l'injustice

Andrea Lise Savard,  
Repentigny  
Madame.

Le mépris pour la mort de Bobby Sands et de ses compatriotes qu'on peut lire à travers votre lettre (Tribune libre du 27 mai) est lui-même méprisable. Vous vous dites poète parce que vous aimez la vie, la nature, les fleurs et les «p'tits oiseaux»... mais où est donc la sensibilité du poète qui devrait comprendre qu'on ne peut même plus regarder une fleur sans pleurer lorsque depuis sa plus tendre enfance, on vit dans un climat de violence alors qu'on ne joue pas à la guerre mais qu'on fait la guerre.

Non, madame, je crois que vous ne comprenez rien à l'être humain et aux goûts de vivre. Allez passer quelque temps en Irlande écouter les balles siffler dans vos oreilles, regarder seulement les adolescents tomber sous les balles des soldats armés jusqu'aux dents et peut-être comprendrez-vous pourquoi à 24 ou 27 ans on ne voit dans la mort que le seul moyen de crier une dernière fois le mot JUSTICE.

**Rosane OUELLET**  
Montréal

## La violence ne sert à rien

Si je suis d'accord avec les buts des membres de l'IRA, je désapprouve totalement les moyens qu'ils prennent pour y arriver: la violence ne servira à rien et ce, dans n'importe quelle circonstance.

Par ailleurs, la SSJB évoque un parallèle Québec-Irlande qui nous incite à se débarrasser de la domination des Britanniques et de leurs épigones d'Ottawa... Devrais-je rappeler à la SSJB que notre mère patrie, la France, a eu à choisir entre quelques arpents de neige et quelques kilomètres de terre au soleil et quelle a choisi la Guadeloupe à la place de la Nouvelle-France.

Si on ne doit pas en vouloir à la France de nous avoir ainsi laissés tomber, je crois injustifié l'arrogance envers les Britanniques car s'ils l'avaient voulu, nous serions tous assimilés aujourd'hui. Certes, un événement plus heureux aurait pu arriver en 1763; par contre, un événement beaucoup plus triste aurait pu avoir lieu.

Si je crois justifiable notre élan vers notre indépendance, je crois que celle-ci doit se faire dans l'harmonie des peuples qui la composent. Québécois et Irlandais devraient essayer de comprendre leurs compatriotes plutôt que de «lutter pour la libération de leur pays respectif» comme le suggère la SSJB.

**Benoit BAILEY,**  
étudiant  
Montréal

**VENTE 20% DE RABAIS** Offre valable jusqu'au 30 octobre 1979

**PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE LA NOUVELLE SUBVENTION** du gouvernement provincial jusqu'à **\$500** sur l'achat de

## Fenêtres coulissantes

**BOITE DE METAL EN ALUMINIUM HIVER-ETE AVEC MOUSTIQUAIRES**  
Remplacez vos vieilles fenêtres et revalorisez votre maison

CHANGEZ CECI

POUR CELA

**ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ EN FÉVIER PAS D'INTÉRÊT**

- Idéal pour rénovation
- Fortes et durables
- Facilement nettoyables ou enlèvement de l'intérieur
- Fonctionnement facile
- Choix de couleurs
- Première qualité
- Faibles sur mesure

**AUSSI: AUVENTS, PORTES ET FENÊTRES EN ALUMINIUM**

**DEMONSTRATION ET ESTIMATION GRATUITES**

**TELEPHONE: 731-7676**  
SOIR: 481-6336

**MORCO ALUMINIUM INC.** 8225, av. Mayrand  
Achetez avec confiance Montréal Plus de 25 ans d'expérience

# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

## ITALIE: LA DÉCHIRANTE RECONSTRUCTION

# Les Canadiens aideront cinq communes

— 2 —

■ Pour le moment, le seul signe tangible de l'implication du Canada à l'aide aux sinistrés du tremblement de terre en Italie du Sud, est celui des tentes que l'Alberta a données. Dans un site de rêve, près de San Angelo dei Lombardi, se dressent une



HUGUETTE LAPRISE

vingtaine de tentes d'architecture mauresque, parmi des conifères nouvellement plantés. Elles n'hebergent plus personne. Elles serviront à des élèves des beaux-arts ou à des expositions, selon le gardien de l'endroit. Trois tentes similaires se trouvent également à Teora. L'une abrite l'église; les deux autres sont inutilisées et flottent dans une mare de boue.

Le Comité d'étude du groupe national d'aide aux sinistrés dirigé par Angelo Delfino et Antonio Sciascia, s'est rendu en Italie à la mi-février. La délégation a souligné aux autorités italiennes

qu'il lui était impossible de verser directement le fonds de 88 millions donnés par la population canadienne.

«Une presse hystérique et peu sérieuse, ont dit les membres de la délégation aux Italiens, a sapé

«Il ne serait pas opportun de remettre l'argent directement au commissariat extraordinaire, vu la mauvaise propagande faite par la presse. Il nous faut de plus éviter la bureaucratie, nous ont-ils précisé. Nous avons donc compris que le Canada avait l'intention de s'impliquer dans la phase définitive du projet de reconstruction de notre village, ont déclaré lors d'une entrevue l'adjoint au maire de Conza della Campania, Conradino Turri et le curé de l'endroit, Mgr Luigi Venezia.



Le commissaire extraordinaire, Giuseppe Zamberletti, lors de la tournée de la zone de reconstruction qu'il a effectuée en compagnie des journalistes.

la confiance dans les autorités italiennes. La population canadienne est devenue méfiante.

La délégation canadienne ignorait sans doute que ce ne sont pas les journalistes canadiens qui ont fait le lien entre les assassins de cinq avocats napolitains et la Comarra, au sujet de l'utilisation des fonds de secours, mais bien les policiers italiens. Une nouvelle bande de mafiosi a tenté de déloger la vieille, dans une bataille pour l'obtention de contrats de construction et de transport de matériels. D'énormes sommes sont en cause. La guerre intestine — appelée opération tremblement de terre — entre les truands a

déjà fait plusieurs morts y compris ces cinq avocats. Leurs collègues de Salerno ont fait la grève pour protester contre leurs meurtres. On estime à 5.000 les membres de la «nouvelle Comarra».

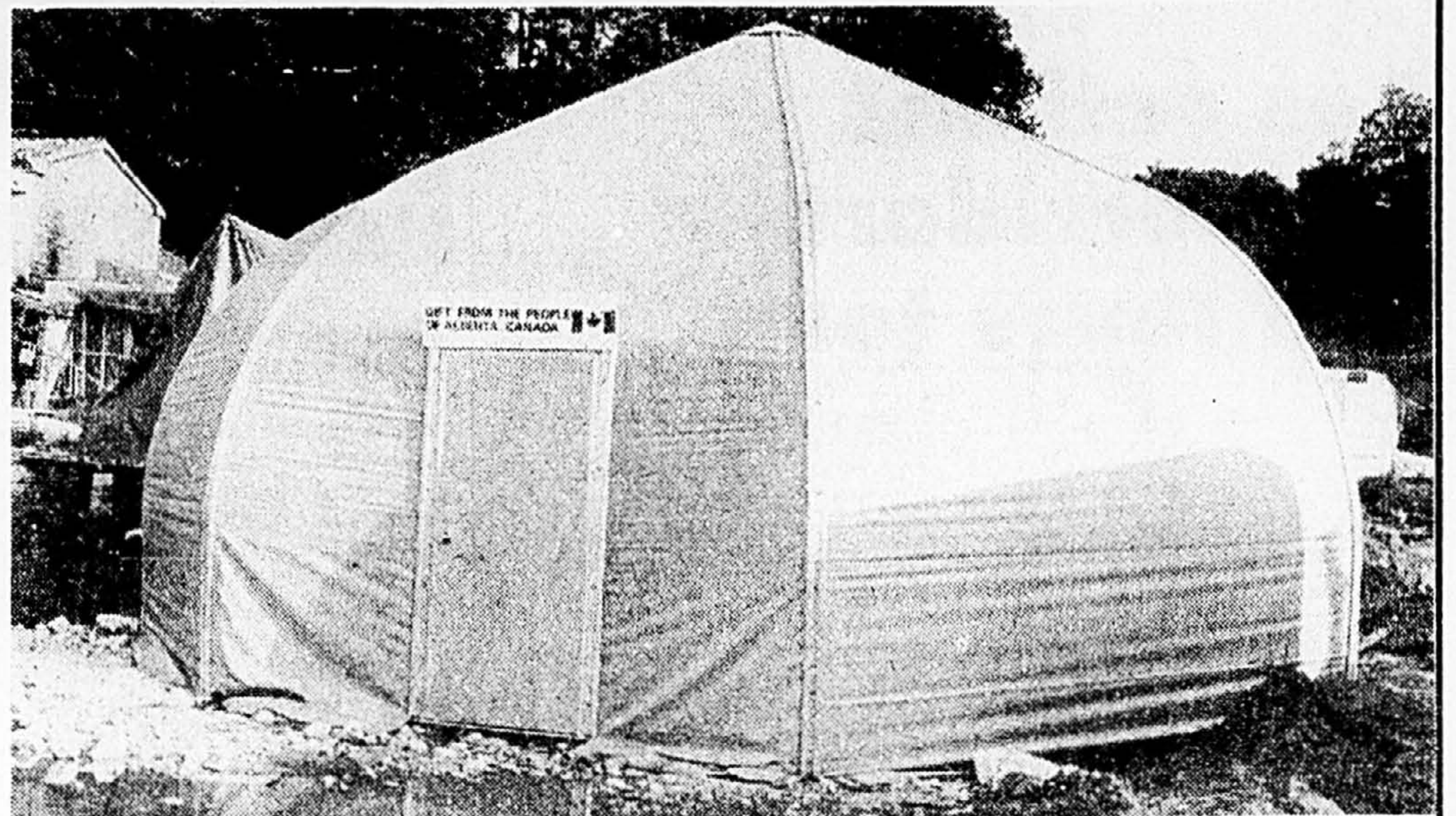


Photo LA PRESSE

L'une des 49 structures métalliques «Sprung» que l'Alberta a données aux sinistrés du tremblement de terre. Ce don de la province albertaine se chiffre à \$376,000.

Le président du Congrès national des Italo-Canadiens, Frank Vincelli, s'est aussi rendu en Italie à deux reprises, une première fois avec le président du comité d'aide, le sénateur Jean Marchand, et la seconde avec le ministre des Affaires extérieures, Marc MacGuigan.

A la suite de ces visites, il a été décidé que \$5,6 millions aideraient à la construction des maisons dans cinq villages, Laviano, San Mango Sul Calore, Conza della Campania, Calabritto et Balvano. Un million sera consacré à la construction des maisons pour personnes âgées et un autre million à la construction de gymnases dans les écoles. Ce programme englobe la totalité

des dons de la population canadienne et des gouvernements provinciaux et fédéral. Une somme de \$376.000 a déjà été engagée dans le «Matchfund» du gouvernement de l'Alberta, pour l'achat de structures métalliques préfabriquées qui se trouvent déjà en Italie.

Dans son rapport déposé en mars dernier, le commissaire Zamberletti publie que le gouvernement canadien a versé une somme de \$1.800.000 et a expédié des couvertures et d'autres articles quelques jours après le sinistre. L'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et le Manitoba ainsi que la Croix-Rouge canadienne ont donné \$750.000. Les autres dons, venant d'organismes privés, n'ont pas été en argent, à l'exception de celui du Congrès italo-canadien, de \$700.000.

Interrogé à Montréal, le président du Congrès italo-canadien M. Vincelli, a expliqué que le

comité d'aide attendait la loi-décret avant de prendre une décision finale. Celle-ci devait être votée en janvier, mais elle ne l'a été qu'en mai. D'autre part, a souligné M. Vincelli, nous voulons construire des maisons permanentes. Il nous fallait donc attendre le plan de reconstruction décrété par la loi. Les cinq endroits choisis l'ont été parce qu'il s'agit de petites «villes» qui n'ont pas les «moyens de se défendre comme les grosses», Naples, Avellino ou Salerno.

D'un autre côté, il était difficile pour le groupe canadien de prendre une décision car les priorités changeaient constamment.

«Par exemple, la décision avait été prise de ne pas rebâtir les villages haut dans la montagne et de relocaliser la population plus bas dans la vallée. Il semble que les autorités italiennes soient revenues sur cette décision», dit M. Vincelli.

Selon M. Vincelli, il apparaît également que le gouvernement italien a l'intention de construire des routes et non seulement de réparer celles touchées par le tremblement de terre. Il s'agira donc de nouveaux tracés et le comité d'aide ne veut pas que les maisons construites par les Canadiens soient déplacées et les gens expropriés, comme ce sera sûrement le cas de certaines maisons bâties par les Suisses et les Allemands.

«Nous ne voulions pas agir trop vite. J'ai vu ce qui a été fait des structures métalliques Sprung données par l'Alberta. Cela a été pour moi comme une insulte», ajoute M. Vincelli.

Des réunions du comité d'aide sont prévues ces jours-ci. Des appels de soumissions seront lancés cette semaine aux entrepreneurs tant canadiens qu'italiens pour la construction d'une soixantaine de maisons dans chacune des cinq localités. Le coût de revient de chaque maison serait de \$15.000 à \$20.000 environ. Dans trois semaines, les Canadiens devraient arriver sur le sol italien pour participer à la reconstruction.

**Demain: Une population de «l'âge de pierre» a du mal à vivre à l'âge du préfabriqué.**

## Aux communautés, le soin de renaître

■ Longtemps attendu, le décret sur la reconstruction de la zone sinistrée est enfin en vigueur. Même pour les communistes, il s'agit d'une bonne loi.

«C'est une excellente loi, dit Sebastiano Ruberto, communiste, de la région d'Avellino, victi-

me du tremblement de terre. Ce décret permet de décentraliser le pouvoir vers les autorités locales qui pourront ainsi prendre en main la reconstruction de leur commune respective et recréer la communauté.»

Pour le commissaire Zamber-

letti, les piètres communications, entre les comités de village et son commissariat ont retardé l'établissement du plan.

«Il ne nous était pas possible de répondre aux besoins des communautés car ils n'étaient

pas définis et s'ils l'étaient, ils ne nous parvenaient pas.»

«Les groupes d'action auraient dû commencer à fonctionner bien avant. La loi va enfin permettre que cela se fasse», ajoute le commissaire qui, à une requête du gouvernement Forlani, a prolongé son mandat jusqu'au 30 juin, malgré ses réticences. A partir de cette date, la loi met un terme à sa gestion.

Cette loi spéciale adoptée le 7 mai veut avant tout que s'accélère le programme de reconstruction et qu'il soit appliqué dans l'ordre. Elle oblige entre autres les communes à définir leurs besoins dans les quatre mois qui suivent son adoption. Si elles ne se conforment pas à cette prescription, c'est l'administration régionale qui déterminera leurs besoins.

Au plan financier, cette loi a permis entre autres au chapitre de l'aide à la réparation des maisons que \$250 millions du budget du commissaire soient consacrés à cette fin. On y a ajouté \$200 millions. Cette somme totale est destinée aux particuliers avec priorité à ceux auxquels sera notifiée l'ordonnance d'évacuation.

Le plan pour la répartition des fonds alloués par le décret est en cours de révision. Les fonds mutuels fournis par la Caisse de dépôt et de prêts, pour la construction et l'achat de maisons dans la zone sinistrée, sont à la charge totale de l'Etat.

Par ailleurs le plan qui initialement prévoyait l'utilisation de \$100 millions a permis aussi une réaffectation des fonds. Ainsi, \$45 millions serviront à la construction de 20.000 logements dans la zone métropolitaine de Naples. Les autres \$55 millions seront ainsi distribués; \$5 millions pour les services publics; \$40 millions pour la construction de maisons préfabriquées lourdes et \$10 millions pour l'achat d'unités immobilières.

La loi prévoit aussi une aide gouvernementale directe aux commerçants et aux industriels. Malgré les applaudissements qui ont accueilli ce décret, certains restent sceptiques quant à son avenir.

«Les lois en Italie, dit en rigolant Anne-Marie Napolillo, du parti de la Démocratie prolétarienne, secrétaire à la commune de Lioni, ne sont jamais respectées ni appliquées.»



Les enfants trouvent toujours le moyen de s'amuser même pendant les moments les plus extraordinaires. Ces fillettes de Laviano se balancent à une branche d'olivier.

## La crise de l'eau va demeurer notre grand problème économique et politique

■ L'opinion publique passe par plusieurs cycles complexes lorsqu'il s'agit des questions de protection de l'Environnement, de celles qui sont plus ou moins reliées à la conservation de l'eau. Les citoyens passent du stade de la découverte



JEAN-PIERRE BONHOMME

frénétique d'un problème, puis à celui de la prise de conscience des coûts d'une dépollution, puis l'intérêt diminue et, enfin, la réflexion sur le problème recède de plus belle. C'est, en gros, le «pattern» que les experts de l'Institut canadien de politique économique ont cru déceler dans le caractère du pays et particulièrement au Canada anglais.

Il fut un temps, en vérité, au milieu des années 70, où cette question de la pollution de l'eau surgissait bien clairement dans

la conscience nationale. Depuis peu, par contre, on a pu croire que les actions gouvernementales étaient en train de régler la question une fois pour toutes. Les programmes milliardaires de construction d'usines d'épuration des eaux étaient là pour le prouver. On n'aurait donc pas besoin de modifier les comportements individuels et collectifs dans le sens d'une plus grande parcimonie: les grands travaux d'ingénierie de la dépollution, considérés par le gouvernement lui-même comme une solution favorisant le développement économique, allaient répondre à tout.

Cette attitude, disent les professeurs Harold Foster et Derrick Sewell, dans un livre qu'ils viennent d'écrire pour le compte de l'Institut canadien de politique économique «L'eau, la crise naissante au Canada», pourra nous conduire, si le cycle de l'inconscience n'est pas brisé, à une «pénurie d'eau majeure» d'ici deux décennies.

Dans un chapitre sur cette «impending crisis», justement, les auteurs expliquent que la

création d'un ministère fédéral de l'Environnement, celle, également, des ministères provinciaux et toute la panoplie des réglementations et des normes, ont pu donner l'impression que «la pollution de l'eau était une affaire réglée». Or il n'en est rien, disent MM. Foster et Sewell, deux professeurs d'université de réputation établie. Dans l'état actuel de la situation, expliquent-ils chiffres et tableaux à l'appui, la mauvaise administration de la ressource, son gaspillage «massif» dans tous les usages, l'incapacité où nous nous trouvons de maintenir une certaine qualité de l'eau des lacs et des rivières — cela est particulièrement vrai au Québec — et l'incapacité où nous nous trouvons de faire face aux effets grandissants des inondations et des sécheresses sont des symptômes, parmi bien d'autres, de la crise qui nous guette.

Qui plus est la qualité et la quantité de la ressource eau sont menacées par les querelles de pouvoir à l'intérieur même du pays et les tensions qui résultent

des opinions divergentes sur la gestion même des administrations de l'eau. Tout ceci fait dire aux auteurs que le refus des citoyens de mieux partager la ressource — on rehausse les chemins pour aller porter les pluies acides ailleurs — nous conduit à un «désastre appréhendé de plusieurs dimensions».

Dans le message que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, a livré, cette semaine, devant la commission parlementaire qui étudiait les crédits du ministère, le programme d'assainissement des eaux du Québec, ce fameux programme de nettoyage des cours d'eau, n'est pas passé sous silence. On a toutefois l'impression, en examinant les choses de près, que la question de la pollution de nos rivières a quasi perdu son caractère d'urgence. M. Léger annonce qu'au cours de l'année prochaine, 1981-1982, le gouvernement accordera quelque \$237 millions en investissements directs pour aider les municipalités à construire leurs usines d'épuration des eaux

(\$320 millions en 1982-83). On doit supposer que ces sommes seront dépensées pour les lieux où ils auront l'impact épurateur le plus grand; on n'en est toutefois pas certain; songeons que le traitement «primaire» de l'usine d'épuration de Montréal ne donnera pas au fleuve un traitement à toute épreuve.

Mais dans les «projets» du ministère pour l'année prochaine, on note que le nettoyage des cours d'eau n'apparaît pas comme tel. L'Environnement d'aujourd'hui c'est donc un peu moins l'eau, et un peu plus la récupération et le recyclage, un peu plus l'assainissement agricole, la «révision de l'ensemble de la gestion des fumiers et de la production animale».

Ces préoccupations ne sont valables que si elles ne perdent pas de vue la protection de nos ressources maintenant limitées en eau potable. La tenue à Québec, cette semaine, sous les auspices de l'UNESCO, du Colloque international sur les stratégies de conservation de l'eau devrait rappeler aux citoyens, juste-

ment, que la «mode de l'eau», le cycle d'intérêt de l'eau ne doit pas passer au Québec plus qu'ailleurs et demeurer un sujet de préoccupation générale pour lequel on doit imaginer des actions collectives de caractère communautaire. Ce n'est du reste pas un hasard si les organisateurs du grand colloque international ont choisi de privilégier l'étude du problème des réservoirs québécois. Jusqu'à maintenant les effets de la rétention de cette eau douce n'ont pas suffisamment été étudiés en rapport direct avec leur impact sur le reste de l'environnement.

Dans leurs conclusions, les professeurs Foster et Sewell expriment l'avis qu'il faut maintenant revoir nos attitudes à l'égard de la gestion de l'eau: nous devons ainsi reconnaître la nécessité d'étendre le champ de nos options relatives à l'eau lorsque nous procédons à l'aménagement territorial; reconnaître le caractère «économique» de la ressource eau; et mieux permettre au public de se prononcer au stade même de la prise des décisions initiales.

# “Nous souhaitons que l’inflation et les taux d’intérêt retombent à des niveaux plus acceptables. Il y va de l’intérêt de tous — des banques aussi.”

— selon le Rapport trimestriel distribué cette semaine par la Banque de Montréal à ses 56,000 actionnaires.

Depuis quelque temps déjà, les banques canadiennes se font reprocher leur succès. Elles sont accusées: 1) de profiter de la flambée des taux d’intérêt et 2) de réaliser des bénéfices excessifs. Nous nous inscrivons en faux contre ces deux assertions.

Pour le deuxième trimestre, la Banque de Montréal enregistre un bénéfice de \$85,4 millions, soit 36,4% de plus qu’un an auparavant. Mais cette augmentation résulte pour l’essentiel de la croissance de ses activités: en un an, son actif moyen pour le deuxième trimestre est en effet passé de \$40,4 milliards à \$54,3 milliards, ce qui représente une augmentation de 34,2%. En fait, le rendement n’a progressé que d’un point, c’est-à-dire de \$0,01 par tranche de \$100 d’actif, et cette avance est du reste plus que justifiée par l’efficacité accrue de l’exploitation.

Cette croissance de l’actif est liée à un certain nombre de phénomènes, qui ne nous donnent pas tous motif à satisfaction, bien au contraire. La poussée inflationniste est l’un de ces facteurs pour le moins déplorable. En sapant l’économie, l’inflation érode le pouvoir d’achat des consommateurs, rongé l’épargne, appauvrit le patrimoine national et incite les particuliers et les entreprises à faire appel au crédit pour compenser la hausse des prix.

La Banque déplore aussi l’escalade et l’instabilité des taux d’intérêt, qu’elle juge très préjudiciables à la vitalité du marché obligataire. Les entreprises avaient l’habitude d’y recruter une bonne part de leurs capitaux. En 1970, par exemple, l’émission d’obligations avait procuré aux sociétés commerciales 45% de leurs crédits à long terme; or en 1979, la proportion est tombée à 3%. En guise de palliatif, les sociétés se sont mises à recourir plus souvent au crédit à court terme — emprunts et acceptations bancaires surtout — ce qui a encore accéléré la croissance de l’actif des banques.

*Le Canada a la chance de posséder un système bancaire assez solide pour résister aux assauts conjugués de l’inflation, des baisses d’activité et de l’inertie du marché obligataire.*

Cette croissance a des aspects très positifs: elle constitue, pour notre système économique, une sorte de garantie de survie en ces temps troublés. Il y aurait fort à redouter d’un encadrement rigoureux du crédit. Le Canada a la chance de posséder un système bancaire assez solide pour résister aux assauts conjugués de l’inflation, des baisses d’activité et de l’inertie du marché obligataire. Les actionnaires ont certes tout intérêt à ce que les banques réalisent des bénéfices substantiels. Mais il y va aussi de l’intérêt de la population car, faute de ressources suffisantes, les banques ne pourraient soutenir ainsi l’économie.

Si le volume des opérations est élevé dans le domaine bancaire, les marges bénéficiaires sont par contre très étroites. La Banque de Montréal, par exemple, a réalisé au premier trimestre un bénéfice moyen de \$0,70 par tranche de \$100 d’actif, soit 0,7% de marge. Au deuxième trimestre, son bénéfice a légèrement diminué alors que son actif poursuivait sa progression, ce qui s’est traduit par une chute à \$0,63 par tranche de \$100. Au cours des cinq derniers exercices, son rendement annuel moyen a fluctué entre \$0,49 et \$0,69. Pour l’ensemble des banques canadiennes, la moyenne des 13 derniers exercices s’établit à \$0,59.

À long terme, les taux d’intérêt influent peu sur le rendement de l’actif, par lequel on mesure le niveau réel des bénéfices. En 1978, par exemple, il avait atteint \$0,69 par tranche de \$100 à la Banque de Montréal, alors que le taux préférentiel variait entre 8,25% et 11%, tandis qu’en 1979 et en 1980, période pendant laquelle le taux préférentiel a considérablement monté, il a eu tendance à fléchir.

Comme vous le savez, le bénéfice d’exploitation d’une banque dépend en grande partie de l’écart — ou marge — entre les taux créditeurs et débiteurs. On aurait tort de croire que les hausses du taux préférentiel et des autres taux d’intérêt se traduisent nécessairement par un élargissement des marges à long terme, car le seul jeu de la concurrence nous oblige à relever nos taux d’intérêt sur les dépôts. Au cours des trois derniers exercices, le taux préférentiel de la Banque de Montréal a oscillé entre 8,25% et 20,0%, et sa marge moyenne, entre 2,76% et 3,32%. Pour le deuxième trimestre, elle était de 2,78%.

*Les banques n’ont pas le pouvoir de fixer les taux d’intérêt ni de contrôler leurs fluctuations.*

Le niveau des taux d’intérêt n’a donc pas d’influence durable sur la marge ni sur les bénéfices des banques. Il se peut par contre que des fluctuations rapides aient des effets à court terme. C’est ce qui, au premier trimestre de l’exercice, nous a permis de réaliser des bénéfices quelque peu supérieurs à la moyenne.

Pendant les périodes d’ascension rapide des taux, comme celle qu’on a connue au premier trimestre, les taux d’un grand nombre de prêts commerciaux tendent, du fait qu’ils sont flottants, à augmenter plus vite que les taux d’intérêt sur les dépôts qui, en règle générale, ne peuvent être relevés qu’à la date d’échéance. En d’autres termes, la marge s’élargit parce que les taux sur les dépôts suivent le mouvement de hausse avec un certain retard. Mais ce décalage est provisoire et réversible.

Lorsque les taux redescendent rapidement, comme cela a été le cas l’été dernier, la marge diminue, là aussi temporairement. Hausses et baisses finissant par s’équilibrer, les marges demeurent à peu près constantes en longue période.

La Banque a pour principe de stabiliser ses marges en écrétant les pics et en comblant les creux de la courbe des taux. Vous vous rappellerez que notre taux préférentiel a souvent été inférieur à ceux des autres banques. Cela résulte de ce qu’au lieu de suivre servilement l’évolution générale, nous fixons nos taux en fonction de ce que nous coûte l’argent que nous prêtons — et ce coût dépend de notre gestion des dépôts. Dans nos rapports avec nos clients, nous accordons beaucoup de prix à la fidélité. Nous croyons essentiel d’assurer notre prospérité en accroissant nos bénéfices, mais nous ne sommes pas des exploitateurs. À notre avis, pareille attitude nuirait tout autant à nos actionnaires qu’à nos clients.

Cela dit, les banques n’ont pas le pouvoir de fixer les taux d’intérêt ni de contrôler leurs fluctuations. Lorsqu’elles “fixent” des taux d’intérêt créditeurs et débiteurs, elles se bornent en fait à s’adapter aux conditions des marchés monétaires, qui sont eux-mêmes tributaires de la politique de la Banque du Canada. Il peut exister un écart entre les taux pratiqués par la banque centrale et ceux des autres établissements bancaires, mais il est toujours très faible ou provisoire.

*Nous appuyons sans réserve les efforts de la Banque du Canada et des administrations publiques en vue de relancer l’économie et d’endiguer l’inflation.*

Il va sans dire que la Banque de Montréal préférerait que son actif — et, partant, ses bénéfices — croissent de façon régulière, et que s’aplanissent les difficultés économiques actuelles. Nous appuyons sans réserve les efforts de la Banque du Canada et des administrations publiques en vue de relancer l’économie et d’endiguer l’inflation. La croissance économique du Canada demeurant beaucoup plus rapide que prévu et l’inflation continuant à sévir, la demande de crédit bancaire est appelée à augmenter. Les bénéfices des banques ne peuvent diminuer de façon marquée, car leur croissance est essentielle au renforcement de l’assise financière du système bancaire. Sans cet apport, il s’affaiblirait et ne pourrait plus étancher cette soif toujours croissante de crédit.

Les bénéfices de la Banque sont évidemment la principale source d’enrichissement de son capital social. Sur chaque dollar de bénéfice, \$0,70 servent à étoffer nos capitaux propres. Qui plus est, si leurs bénéfices n’augmentaient pas, les banques perdraient la confiance des investisseurs et se verraient fermer les portes des marchés boursiers. Nous savons que nos 56 000 actionnaires, dont 95% sont Canadiens, doivent pouvoir tirer de leurs placements un revenu satisfaisant. Le législateur, les fonctionnaires et la population doivent à leur tour reconnaître l’importance de votre contribution.

*... nous souhaitons que l’inflation et les taux d’intérêt retombent à des niveaux plus acceptables.*

Aucun banquier ne se réjouit de voir ses clients écrasés sous les dettes ou condamnés à périr à cause d’un endettement trop lourd. Lorsqu’une entreprise ou une exploitation agricole fait faillite, sa banque s’en ressent, elle aussi.

En tant que banquiers et que citoyens, nous souhaitons que l’inflation et les taux d’intérêt retombent à des niveaux plus acceptables. Il y va de l’intérêt de tous — des banques aussi.

On peut se procurer un exemplaire du Rapport trimestriel aux actionnaires de la Banque de Montréal pour le trimestre se terminant le 30 avril 1981 de même que toutes autres publications de la Banque, dont les rapports précédents, et on peut demander de faire inscrire son nom aux listes d’expédition pour ces rapports en écrivant au Service des Affaires publiques, Banque de Montréal, 129, rue St-Jacques, Montréal (Québec), H2Y 1L6.

# BANQUE DE MONTREAL



Réginald Martel

# Une nouvelle revue littéraire en Gaspésie

Une rumeur court selon laquelle le poète Gaston Miron aurait été mis en nomination pour le prix Nobel. Gaston Miron court aussi vite que les rumeurs et il est aussi difficile de l'attraper, pour entendre ses commentaires, qu'il est facile de le croiser ici et là, quand on n'a rien à lui demander.

La troisième rencontre des Amis de Léautaud aura lieu le mercredi 10 juin à 20 heures à l'étage du restaurant Chez Pierre, rue Labelle à Montréal. Sous le thème «Léautaud intime», on entendra entre autres participants Gilles Constantineau, qui communiquera ses impressions de lecture du Journal littéraire, Jean-Claude Chabot qui évoquera la vie personnelle de Léautaud et Louis Chantigny qui assurera la coordination des divers éléments et qui animera les discussions. On entendra aussi des extraits des entretiens radiophoniques Paul Léautaud-Robert Mallet.

Demain à Paris sera lancé les Fils de la liberté, de Louis Caron, aux Services culturels de la Délégation générale du Québec. Cet ouvrage, édité en France au Seuil et au Québec au Boreal-Express, a été choisi pour la première coproduction franco-québécoise d'une série télévisée dont le Français Claude Boissol assurera la réalisation, sur un scénario et des dialogues de Louis Caron.

Les Fils de la liberté, qui racontent l'histoire de la révolte de 1837, feront revivre plus particulièrement cette révolte à travers le destin tragique de Hyacinthe Bellerose, fils de paysans canadiens-français et patriote sans le savoir.

Le dernier numéro du magazine publicitaire Québec-Amérique est comme d'habitude bien conçu et bien présenté. Il faut malheureusement subir encore la prose hargneuse du p.d.g. Jacques Fortin et du directeur littéraire Gilbert LaRocque, qui n'en finissent plus de faire profession de vertu et de compétence et de régler leurs comptes avec des personnages du monde des livres qu'ils n'ont pas toujours le courage de nommer. Tout aussi pénible est le rôle qu'a accepté de jouer, dans le même répertoire, la romancière Hélène Ouvrard, qui attaque sans le nommer un chroniqueur littéraire, tout en faisant croire qu'il y a eu contre son dernier roman, la *Noyante*, une véritable conspiration.

La Société de développement du livre et du périodique (SDLO) n'est pas plus muette que votre fille. A preuve, son «Bulletin de nouvelles numéros 1».

On y apprend que la SDLP a accepté un nouveau membre, l'Association des distributeurs exclusifs de livre en langue française; que la première édition de «la liste des livres disponibles de langue française des auteurs et des éditeurs canadiens», qui devrait être parue, contiendra 11,757 titres de 231 éditeurs; et que le Centre de recherche et de documentation de la SDLP fournit des renseignements sur lesdits livres disponibles par la voix (et quelle voix!) de Henri Tranquille, au 525-6684.

Les protagonistes du conflit entre la Société de gestion du droit d'auteur et le regroupement pour la perception des droits d'auteurs ne paraissent pas pressés de porter de nouveaux coups. Au moment où ces lignes sont écrites, deux réactions seulement ont suivi la parution d'un article lundi dernier sur cette question: celle d'un auteur, à titre privé, et celle d'un fonctionnaire des Affaires culturelles qui s'intéresse au dossier.

Quel sera le contenu de la télévision payante? Qui en contrôlera l'accès? Quelles seront les retombées de cette nouvelle manne sur les producteurs de films? Ces questions et bien d'autres ont fait l'objet samedi d'un examen attentif de la part des producteurs de films québécois qui avaient centré le thème de leurs neuvièmes assises annuelles sur les nouvelles technologies, au nombre desquelles la télévision payante se situe au cœur de leurs préoccupations immédiates.

## LUC PERREAULT

Ouvert à des participants de l'ensemble du milieu cinématographique, ce congrès constituait un premier débroussaillage. On y avait invité une batterie impressionnante d'experts et de fonctionnaires. Depuis l'annonce par le CRTC de la tenue d'audiences publiques le 10 juillet prochain en vue d'accorder les premiers permis de télévision payante, les producteurs ont soudainement compris l'importance des enjeux que cette décision soulève. Ils ressemblaient samedi au peuple juif à qui Josué viendrait d'annoncer leur entrée imminente dans la Terre Promise.

L'atelier le plus important a permis de confronter les projets de deux des trois groupes importants qui ont manifesté leur intention de solliciter un permis d'exploitation lors des audiences du CRTC. Le président de Vidéotron, André Chagnon, est venu présenter le projet commun des câblodistributeurs connu sous le nom d'Agence de livraison sélective. Un autre projet, *Téléfoyer 2001*, réunissant pour le moment la Corporation Civitas et Cinévidéo, étant défendu par Germain Cadieux. Quant au délégué du troisième groupe, le cartel des trois grands réseaux Radio-Canada, Télé-Métropole et CTV, il a brillé par son absence.

La question qui est revenue le plus souvent dans la bouche des producteurs de

# LA TÉLÉVISION PAYANTE Les producteurs de films réclament leur part

films pourrait se résumer en la suivante: quelle part de leur budget ces détenteurs éventuels d'un permis de télévision payante comptent-ils offrir à la production indépendante québécoise? Les réponses avaient le tort de ne pas être aussi précises. Le représentant d'ALS parle d'une retombée immédiate de \$5 millions dans les poches des producteurs canadiens et québécois. 50% du contenu d'ALS devrait aller à des produits originaux canadiens et québécois. De son côté, tout en précisant que l'organisme qu'il représente ne pouvait garantir une somme aussi généreuse que celle de son compétiteur, Germain Cadieux mentionne un pourcentage de 25% du budget de *Téléfoyer 2001* qui serait investi directement dans la production indépendante.

Sachant que les longs métrages sont destinés à constituer la part la plus substantielle de la programmation de la télé payante, les producteurs ont également cherché à savoir s'il y aurait une égalité des chances entre la production francophone et l'anglophone. André Chagnon a donné l'assurance qu'aucun long métrage ne sera diffusé en anglais avant que sa version française ne soit disponible. Un journaliste du *Devoir*, Michel Nadeau, qui avait fait un exposé très apprécié sur le bilan de la télé payante aux Etats-Unis, a fait remarquer à cet égard qu'il serait plus approprié de parler d'une concurrence éventuelle entre la télé payante francophone et l'américaine plutôt qu'entre la francophone et l'anglophone.

Là où les porte-parole des deux projets se rejoignent c'est sur le genre d'auditoire visé: il s'agit dans un cas comme dans l'au-

tre de mettre sur pied une télé payante de divertissement familial. Pour le moment, il n'est pas question d'aller chercher les auditoires spécialisés, ce qui ajoute aux craintes qu'entretiennent certains producteurs. Le représentant du CRTC, Paul-Émile Lamy, présent dans l'assistance s'est bien

## La SDICC s'enrichit de \$4 millions

Le ministre des Communications du Canada, Francis Fox, a annoncé samedi deux mesures de son gouvernement susceptibles de relever l'industrie cinématographique: l'octroi immédiat de \$4 millions à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour créer un fonds de

## LUC PERREAULT

financement provisoire ainsi que de nouvelles modifications aux règlements de l'impôt sur le revenu et à la définition du terme «canadien» applicable à l'émission de visas pour les films et les bandes magnétoscopiques. S'adressant à l'Association des producteurs de films du Québec à l'occasion de son 9e congrès annuel, le ministre a précisé que le montant de \$4 millions destiné au fonds provisoire de la production et de la distribution allait s'ajouter au budget opérationnel de la SDICC de façon à lui permettre plus de souplesse dans l'aide qu'elle apporte aux investissements considérés comme risqués, en particulier les films de haute valeur culturelle.

Les modifications apportées aux règlements de l'impôt en vue de l'application de la déduction de 100% pour amortissement vise à encourager la participation d'un plus grand nombre de Canadiens dans les productions. Pour avoir droit à un visa, les productions devront, comme par le passé, obtenir un minimum de six points sur un maximum possible de dix. Mais à compter du 1er janvier 1982, l'émission de visas rendra obligatoire l'emploi d'un acteur canadien ou d'une actrice cana-

dienne dans l'un des deux rôles principaux ainsi que l'emploi d'un réalisateur ou de scénaristes canadiens. Les changements clarifient également les règles concernant les exemptions à l'égard des non-Canadiens remplissant des postes reliés à celui de producteur.

Le ministre a également promis de s'intéresser de très près à la question de la garantie de recettes qui embarrasse présentement bon nombre de producteurs. La règle actuellement suivie par le ministère du Revenu consiste à réduire le coût en capital du film pour l'investisseur, aux fins du règlement, du montant de la garantie de recettes qui ne comporte pas de risque pour l'investisseur.

Tout en soulignant le succès obtenu par des films canadiens récents tels que *Les Bons Débarras* et *Les Plouffe*, le ministre Fox a par ailleurs annoncé la mise sur pied d'un comité de révision destiné à lui fournir une seconde opinion.

La veille, le nouveau titulaire du ministère des Affaires culturelles du Québec, Clément Richard, avait de son côté fait part aux producteurs de films de son intention de ne pas donner suite immédiatement au projet de loi sur le cinéma déposé l'an dernier par son prédécesseur, Denis Vaugeois. Il a ajouté qu'il attendrait pour représenter ce projet à l'Assemblée nationale le rapport d'étape que doit lui soumettre vers la fin de l'été la Commission chargée d'étudier la refonte en profondeur de la loi du cinéma.

«Une nouvelle revue littéraire, c'est presque banal. Mais quand cette revue naît dans une région dite «lointaine», cela ressemble plutôt à un défi. C'est aussi autre chose, puisque l'éditeur, le Regroupement des auteurs de l'Est du Québec, a choisi comme titre: URGENCES.

«Celle d'abord de disposer soi-même de sa propre culture, d'en être les dépositaires véritables et d'en faciliter la manifestation. Celle ensuite de faire connaître à ses concitoyens la quantité et la qualité des écrivains d'ici de même que la diversité de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Celle encore pour une région comme la nôtre de voir la littérature qui se crée en son sein rayonner vers l'extérieur afin d'être mieux en mesure de saisir la portée de sa propre voix.»

Sur les quelque cent trente auteurs recensés dans la région, dix-sept figurent au sommaire du premier numéro de la revue. Des poètes surtout, dont plusieurs ont déjà été publiés dans des revues littéraires de Montréal et d'ailleurs.

Le premier numéro contient déjà 122 pages, dont six de publicité. La revue paraîtra trois fois l'an et on peut se la procurer à URGENCES, Case postale 51, Rimouski, Québec G5L 7B7.

«Ecrire en l'an 2000» sera donc le thème de la prochaine Rencontre québécoise internationale des écrivains. Ce thème, toujours explicite en termes un peu savants, se présente ainsi cette année:

«L'an 2000 est encore, pour deux décennies, la métaphore d'un éveil à une prise de conscience et à un accomplissement.

«Nous souhaitons donc moins voir dresser des scénarios prospectivistes que susciter une réflexion et des interrogations à l'égard de l'écriture, pratique culturelle en état de mutation.

«A priori, l'écrivaine est une suite de devinets travaillée par des mots qui interpellent des durées et des espaces imprévisibles. D'où la nécessité d'expérimenter constamment la distance qui nous sépare du réel, de réassumer le hasard, d'ordonner les signes avant-coureurs de projets et de transformation.

«La littérature restera-t-elle le champ privilégié où l'individu et la collectivité pourront continuer de se lire et de lire leur temps et leur histoire? Existe-t-il une spécificité de l'écriture qui lui garantisse sa survie et lui permette une conciliation ou une intégration des autres formes sémiotiques: publicité, cinéma, télévision, bandes dessinées?

«Tenter de voir par quels signes s'annonce l'an 2000, c'est peut-être percevoir de quelle façon la réalité vient à nous par les signes.»

La dixième RQIE aura lieu à Montréal en février 1982.

THE HOT SHAMPOO BLOWDRYS UNUSUALLY GOOD... ORIENTAL BABYSITTER EVE

Les Cinémas Odéon. Galdie Hawn et Chevy Chase dans COMME AU BON VIEUX TEMPS. HURLEMENTS. VEUX-TU ÊTRE MON GARDE DU CORPS? COMMENT SE DÉBARRASSER DE SON PATRON. TESS. AU BOULOT JERRY! LES FAUCONS DE LA NUIT. LE DERNIER MÉTRO. BRUBAKER. THE LEGEND OF THE LONE RANGER. BREAKER MORANT. THE FOUR SEASONS. IMPROPER CHANNELS.

Ciné-Parcs. Galdie Hawn et Chevy Chase dans COMME AU BON VIEUX TEMPS. HURLEMENTS. AU BOULOT JERRY! LES FAUCONS DE LA NUIT. LA FIÈVRE DES PLANCHES. CA PLANE LES FILLES. ROCKY 2. LE CHAMPION.

LES ÉCOLIÈRES. MAITRESSE POUR COUPLES. PAPINEAU 1. omega 2.

FAUT TROUVER LE JOINT. Les guerriers de la nuit. Cinéma 7 ART. 3180, rue BELANGER.

OFFRE D'EMPLOI CENTAUR THEATRE COMPANY GERANT(E) DU GUICHET GERANT(E) DES SALLES BILINGUE EXPÉRIENCE NÉCESSAIRE. Théâtre Centaur, 453, rue Saint-François-Xavier, Montréal, H2Y 2T1

1re fois à Montréal! MONDO STRIP. SEXUAL FREEDOM MARRIAGE. PAPINEAU 2.

NOTEZ BIEN. La rubrique «Quoi faire aujourd'hui» et les programmes des spectacles (films, pièces de théâtre, variétés, concerts) paraissent maintenant dans notre cahier des sports de format tabloïd.

UNE PIÈRE QUE L'NOTRE. LES DEUX SOEURS DIABOLIQUES. L'AVANTAGE. CENTRE LAVAL 688-7776.

CALIGULA. Aucun laissez-passer ou carte de l'Age d'or accepté. Admission générale \$7.00. 496 STE CATHERINE MONTREAL H3T 1S2.

2 FILMS ÉROTIQUES DANS CHAQUE SALLE. 18 ANS. DUBSYCAL. 4015 ST. LAURENT 845-5215. GUY. CASSETTES VIDÉO À VENDRE.

3AM. LE BEVER. CASSETTES VIDÉO À VENDRE. 517 PARK 844-1932.

BOULEVARD VAN NUYS. PLAGE EN LIBERTÉ. st-denis 2. 1590 RUE ST-DENIS 845-3722.

LA DEROBATE. avec MIOU MIOU. st-denis 3. 1590 RUE ST-DENIS 845-3722.

Au, dela du bien et du mal. desjardins 1. 789-3341.

Gabrielle. CLAIRE PIMPAPE. EDDIE ALBERT. desjardins 2. 789-3341.

Réveries Érotique. LA VITRINE DU PLAISIR. desjardins 3. 789-3341.

A PERFECT CUPLE. ST-FRANCOIS. desjardins 4. 789-3341.

Plaisirs lucratifs. COLLEGIENNES EMANIPULÉES. bijou. 5030 RUE PAPINEAU 571-5711.

la presse. LE 18 JUIN 1981 AU TOUT NOUVEAU théâtre la relève à Michaud. Saint-Mathieu-de-Beloil situé sur le golf Le Domaine. RÈGLEMENTS: 1. Pour participer au concours, il suffit d'inscrire vos nom, adresse et numéro de téléphone sur le coupon de participation ou sur une reproduction faite à la main (excluant toutes reproductions mécaniques ou photocopées). 2. Le concours débute le 1er juin pour se terminer le 10 juin 1981. 3. L'attribution de 175 PAIRES DE BILLETS se fera par tirage au sort au journal LA PRESSE le 12 juin 1981. 4. Les employés de LA PRESSE, de CIEL MF et de la Relève à Michaud ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles. 5. Les droits en vertu de la loi ont été payés. 6. Tout litige quant à la conduite de ce concours publicitaire et à l'attribution d'un prix devra être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.



REPLIR ET ENVOYER À: NOM, ADRESSE, VILLE, CODE POSTAL, TÉLÉPHONE.

Roué Doudou Boicel Productions présente Les deux plus grands événements de l'été de Rhythm'n Blues et de Blues avec RAY CHARLES RAELETTS et son grand orchestre. 9 et 10 juillet, 20h30. \$17, \$14 et \$10. N'attendez pas à la dernière minute — achetez vos billets maintenant afin d'avoir les meilleures places. à venir: Le Géant du MISSISSIPPI Blues B.B. KING 16 août. Renseignements: 875-6227 ou 875-6232.

# LE CONCOURS DE CHANT

## 15 concurrents en deuxième épreuve

Des 34 concurrents qu'il a écoutés lors de la première épreuve éliminatoire du Concours international de chant de Montréal, le jury en a retenu 15, soit onze femmes et quatre hommes, pour la deuxième épreuve éliminatoire, qui commence aujourd'hui. De ce fait, la participation totale à la compétition est réduite de plus de la moitié et le nombre de pays participants passe de sept à quatre, États-Unis, Canada, Cuba et Colombie restent en lice, avec, respectivement, neuf, quatre, un et un représentants pour la deuxième épreuve; France, Australie et Pologne sont éliminées.

### CLAUDE GINGRAS

Des neuf concurrents du Canada, quatre ont été retenus: Sophia Alexandrova, soprano lyrique, Bruce W. Kelly, baryton, Marie Laferrère, mezzo-soprano, et Gloria-Jean Nagy, soprano-coloratura — respectivement d'Ottawa, Toronto, Montréal et Brantford, Ont. Les Canadiens éliminés sont: Patricia Fournier, Michèle Gaudreau, Marion Harvey, Jacqueline Preuss et Lyudmilla (Ludy) Pildysh.

Du côté du jury, composé en principe de neuf personnes, le détail suivant mérite d'être mentionné puisqu'il eût pu modifier le résultat de cette première épreuve: celle-ci s'est en effet déroulée devant un jury incomplet. Franco Corelli, célèbre ténor italien, et Vakhtan Jordania, chef d'orchestre soviétique, ne se sont pas présentés et aucune raison n'a été donnée concernant cette absence. Un porte-parole du Concours a indiqué qu'on «espérait» l'arrivée de MM. Corelli et Jordania pour la deuxième épreuve. Par contre, les sept autres membres sont là. Il s'agit, comme on le sait, de Bidu Sayão, Rita Streich et Maria Stader, chanteuses réputées, Martial Singher, baryton et professeur renommé, Lofli Mansouri, metteur en scène, William Parker, l'un des lauréats du Concours de chant de 1977, et Krystyna Jamroz, chanteuse polonaise.

D'autres retards, concernant cette fois des concurrents, ont forcé la direction à modifier l'ordre de participation en première épreuve et, par le fait même, en deuxième épreuve. Par ailleurs, le nombre de concurrents retenus pour la deuxième épreuve étant inférieur à ce qu'il est habituellement, la direction annonce que les séances d'après-midi de cette épreuve débuteront à 14h, et non à 13h, tel qu'annoncé; par contre, l'horaire du soir ne change pas: début à 20h.

On est également prié de noter qu'en raison du conflit de travail qui sévit présentement à Radio-Canada, la radiodiffusion traditionnelle de la compétition est annulée. Mais il est possible, comme toujours, d'assister aux séances, qui ont lieu à la salle Maisonneuve (entrée libre pour la deuxième épreuve, comme pour la première).

Voici le programme de cette deuxième épreuve éliminatoire.

### Aujourd'hui

- 14h: Bruce W. Kelly, baryton, 34 ans (Canada).
- 14h45: Marie Laferrère, mezzo-soprano, 32 ans (Canada).
- 16h: Sophia Alexandrova, soprano lyrique, 28 ans (Canada).
- 20h: Martha Senn, mezzo-soprano, 31 ans (Colombie).
- 21h05: Gloria-Jean Nagy, soprano-coloratura, 27 ans (Canada).

### Demain

- 14h: Lani Norkog, soprano, 31 ans (États-Unis).
- 14h45: Constance Beavon, mezzo-soprano, 33 ans (États-Unis).
- 16h: Katherine Henjum, soprano, 31 ans (États-Unis).
- 20h: Jesus Li, ténor, 29 ans (Cuba).
- 21h05: Myron Myers, basse, 33 ans (États-Unis).

### Mercredi

- 14h: Judith Nicosia, soprano, 34 ans (États-Unis).
- 14h45: Roger Roloff, baryton, 34 ans (États-Unis).
- 16h: Kaaren Herr Erickson, soprano, 28 ans (États-Unis).
- 20h: Barbara Ann Peters, soprano, 32 ans (États-Unis).
- 21h05: Jennifer Jones, mezzo-soprano, 32 ans (États-Unis).



Gilles Toupin

Le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke a ouvert au grand public hier son troisième Concours d'estampe et de dessin par une exposition qui regroupe quelque cent œuvres de cinquante artistes québécois. Lors du vernissage de la présentation, vendredi dernier, l'invitée d'honneur Marcelle Ferron a dévoilé les noms des gagnants des dix prix de mille dollars offerts par la direction des arts de l'environnement visuel du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Ces gagnants sont Dominique Blain, Denis Demers et Lise Landry qui ont présenté des collages, Michel Leclair qui fut le seul à soumettre des estampes et Raymond Lavoie, Serge Lemoyne, Suzelle Levasseur, Jan Menses, Marilyn Milburn et Françoise Tounissoux qui ont misé avec succès sur le dessin. Il semble bien que cette relance de la pratique du dessin, soulignée cette année par la grande proportion des gagnants à l'intérieur de cette catégorie, se soit également reflétée dans la proportion des œuvres soumises: les trois quarts environ des œuvres envoyées étaient des dessins.

Le troisième Concours d'estampe et de dessin du Québec a lieu dans le cadre de «Création Québec 81» qui comprend également la troisième Biennale de peinture du Québec qui se déroule présentement au Centre Saïde Bronfman à Montréal. Organisé par M. Graham Cantieni, directeur artistique du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, le troisième Concours d'estampe et de dessin vise à rendre perceptibles de nouvelles affirmations dans le domaine des œuvres créées sur papier (des estampes de tout genre et de dessins). En ce qui concerne le pendant sculpture de «Création Québec 81», il aura vraisemblablement lieu l'année prochaine au Musée d'art contemporain.

Le troisième Concours d'estampe et de dessin du Québec constitue donc un tremplin d'importance pour les jeunes créateurs québécois puisque l'exposition est appelée à voyager à travers le pays jusqu'en décembre 1982. En effet, grâce à une subvention des Musées nationaux du Canada, les œuvres du concours iront dans sept centres canadiens. Ajoutons également que la présentation est accompagnée d'un catalogue de 28 pages dont le texte a été rédigé par Mme Monique Brunet-Weinmann.

«La rivière et la forêt», une exposition photographique illustrant l'impact de l'industrie du bois sur la vie sociale et économique dans la vallée de l'Outaouais est présentement en cours au musée McCord. Elle trace l'histoire de l'industrie du bois à partir de la livraison du premier train de flottage à Québec par Philemon Wright en 1806 jusqu'à la fin du siècle où le bois de charpente vint dominer le commerce

# CONCOURS D'ESTAMPE ET DE DESSIN DU QUÉBEC

## Dix gagnants dont sept en dessin

de la vallée. La plupart des photos de l'exposition, qui illustrent la vie des bûcherons au chantier, dans la forêt et sur la rivière, sont tirées des Archives publiques du Canada et des Archives photographiques Notman du McCord.

Une autre exposition intitulée «Ulric Bourgeois: photographe du Québec et de la Nouvelle-Angleterre» est également présentée au McCord. Elle relate la carrière de Bourgeois, né dans les Cantons de l'Est en 1873, qui travailla principalement à Manchester au New Hampshire. Ces deux expositions dureront jusqu'au 20 septembre prochain.

A l'occasion du 25e anniversaire de la revue «Vie des Arts», la galerie UQAM (1400, rue Berri) présente une rétrospective historique

qui contient les premiers numéros de la revue, des documents d'archives et des photographies. L'évolution de la revue de 1960 à 1970 est de plus illustrée par un document audiovisuel qui souligne la participation d'artistes canadiens à différents mouvements internationaux. Une autre partie de l'exposition est consacrée à l'art vivant de 1965 à 1980. On peut y voir des œuvres de Jean-Serge Champagne, Michel Goulet, François Charron, Robert Savoie, Michel Leclair, Pierre Ayot et Robert Wolf.

La Société des musées québécois a tout récemment élu son nouveau président. Succédant à M. Jean Trudel, directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, M. Guy Vadeboncoeur, directeur du musée de l'Île Sainte-Hélène, dirigera le conseil d'administration de l'organisme.

**OUVERTURE VENDREDI**

**... du NOUVEAU CINÉMA IMPÉRIAL**

BLEURY au nord de STE-CATHERINE

POUR TOUS

**PROGRAMME d'OUVERTURE RAIDERS**

70MM DOLBY STEREO

**GUIDE DES MEILLEURS FILMS**

POUR VOTRE DIVERTISSEMENT!

ADOLESCENTS 14 - 17 ANS avec photo et carte d'identité: \$3.50 (sauf Dollard)

**Les Plouffe**

GILLES CARLE

d'après le roman de ROGER LEMELIN

HORAIRE: PARISIEN: 9:30 AM, 2:00 & 7:30 PM. LAVAL, VERSAILLES, GREENFIELD: Semaine 7:30 p.m. seulement. MATIN: 10:00. AGE D'OR 11:35. MATINÉE: 10:00. AGE D'OR 12:00. SOIRÉE: UN SEUL PRIX 17:50

Le PARISIEN 1 LAVAL 1

880 STE CATHERINE 886 3856 CENTRE LAVAL 888 7776

GREENFIELD PARK 1 VERSAILLES 1

PL GREENFIELD PARK 871-8129 PLACE VERSAILLES 353-7880

**FELLINI LA CITE DES FEMMES**

MARCELLO MASTROIANNI

ELYSEE 1 SEMAINE: 6:20, 9:00

35 MILTON 842-8053

GRAND PRIX DES AMERIQUES Montreal 1979

**14 ANS**

**14143**

Un film de HEIDI GENÉE

Avec ADELHEID ARNDT • DOMINIK GRAF • CHRISTOPH QUEST

ELYSEE 2 SEMAINE: 6:00, 7:45, 9:30

35 MILTON 842-8053

**des gens Comme les autres**

Ordinary People

PVM: 12:10, 2:20, 4:35, 6:50, 9:05. LAVAL: 6:55 et 9:10

PLACE VILLE-MARIE LAVAL 3

CINEMA 1 888-2244 CENTRE LAVAL 888-7776

**Pier Paolo Pasolini Les Contes de Canterbury**

Le PARISIEN 5 12:30, 2:35, 4:45, 6:50, 9:00

880 STE CATHERINE 886 3856

**Le corps ses raisons...**

EXCITATION AU SOLEIL

IBANS adultes

apprends-moi... L'AMOUR!

RIVOLI: 1:00, 4:15, 7:35 LAVAL: 6:10, 7:55

RIVOLI 1 LAVAL 2

51 DENIS ET BELANGER 277-3125 CENTRE LAVAL 888-7776

**CASSE GUEUL**

RIVOLI 2 2e film: «ZORRO»

1:00, 4:20, 6:00, 7:45

51 DENIS ET BELANGER 277-3125

**EXCALIBUR**

14 ANS

Forger par un dieu annoncée par un sorcier. trouver par un roi!

AVENUE: 6:25, 9:00. LA CITE ET FAIRVIEW: 6:15, 9:00. CINEPARC DOLLARD: Ouverture 7:30 p.m.

AVENUE LaCité 1 RADIO D'AUTO

1224 AVE GREENE 837-2147 3575 AV DU PARC 844-3277

Cineparc DOLLARD 3 FAIRVIEW 2

TRANS-CANADIENNE S 55 884-8442 TRANS-CAN S 52 697-8091

**Happy Birthday to me**

14 ANS

Six des meurtres les plus bizarres!

LOEWS 3

954 STE-CATHERINE 861-7437 PEEL

1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

**SUSPENSE ET DRAME PSYCHOLOGIQUE!**

THE HAND

14 ANS

1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15

LOEWS 5

954 STE-CATHERINE 861-7437 PEEL

**MEME DANS L'ESPACE: L'HOMME EST L'ENNEMI ULTIME DE L'HOMME**

14 ANS

**OUTLAND**

YORK

1487 STE-CATHERINE 837-8978

12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:35

**MON ONCLE D'AMÉRIQUE**

Plus intelligent que la masse de films-sur-adolescents.

14 ANS

avec la collaboration du Prof. HENRI LABORIT

KENT 2 SEMAINE: 7:20, 9:40

8100 SHERBOURQUE O 489-9103

**L'Amant de Poche**

2e FILM AU VERSAILLES

PARISIEN: 12:20, 2:10, 4:00, 5:50, 7:40, 9:35. VERSAILLES: 6:00, 7:40

Le PARISIEN 2 VERSAILLES 2

880 STE CATHERINE 886 3856 PLACE VERSAILLES 353-7880

**LES POINGS VOLENT! LES PNEUS CRISSENT! LES MAISONS S'ECROULENT! LES CASSEURS ET DANGER PARTOUT!**

CHUCK NORRIS

**METEORE**

SEAN CONNERY NATALIE WOOD

CHATEAU 1 CHATEAU: 12:40, 4:10, 7:40, LAVAL: 6:10, 7:50, VERSAILLES: 6:10, 7:45

LAVAL 5 VERSAILLES 3

CENTRE LAVAL 888-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

**APRÈS-SKI**

2e Ses adorables Victorienes

CHATEAU 2 «ADORABLES»: 12:55, 4:20, 7:50. «SKI»: 2:25, 5:55, 9:20

51 DENIS ET BELANGER 271-1193

**CHECK-UP À SUÉDOISE CUSSAGE**

18 ANS

ORIGNY: 6:05, 7:00, 8:05, 9:00, 10:00. 1:15, 4:30, 7:30

GREENFIELD PARK 2 EROS

GREENFIELD PARK PL 871-8129 55 STE-CATHERINE L 288-5513

**... ET LA TUERIE CONTINUE!**

FRIDAY THE 13<sup>TH</sup>

18 ANS

1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

LOEWS 5

954 STE-CATHERINE W 861-7437 PEEL

# TÉLÉ-CÂBLE

## Les émissions à ne pas manquer

**14:30 VOLLEYBALL**

Du Cegep John-Abboit à Ste-Anne-de-Belleuve (1ère de 6). Les participants: Ahuntsic vs Sherbrooke (fém.). Francis Millien commente cette partie. Claudine Douville agit comme animatrice.

**16:30 CLIN D'OEIL**

En premier lieu, Oncle Pierre fait découvrir aux enfants les caractéristiques de l'éléphant. En deuxième partie, un groupe de jeunes naturalistes parlent de terre-à-bois.

**SPORTS ET LOISIRS 15 31**

07:00 LA BONNE HABITUDE

Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.

07:15 COMMUNIQUÉS

Communiqués de la Société des sports du Québec.

07:30 LA BONNE HABITUDE

COMMUNIQUÉS

07:45 COMMUNIQUÉS

08:00 BOWLING

Grosses quilles, tournoi ouvert (amateurs et professionnels).

09:00 EN COURANT LES BOIS

Une émission sur tous les aspects de la chasse et de la pêche.

10:00 MODÈLES RÉDUITS

La visite de l'exposition annuelle à travers les rencontres de six modélistes participants.

11:00 À LA RECHERCHE DE NOS ANCÊTRES

Documents à consulter: les actes notariaux. Sujet historique: la vieillillesse et la mort.

12:00 HOCKEY SUR GAZON

Information et compétition de la Fédération québécoise de hockey sur gazon.

12:30 TENNIS SUR TABLE

Tournoi provincial avec les pongistes.

13:00 BADMINTON

Tournoi provincial de badminton.

14:30 VOLLEYBALL

Voir encadré.

15:11 COMPÉTITION SPORTIVE POUR HANDICAPÉS

Francis Millien, Hugues De Roussin décrivent cette grande compétition annuelle pour les handicapés.

15:41 COMMUNIQUÉS

16:00 EN COURANT LES BOIS

Une émission sur tous les aspects de la chasse et de la pêche.

17:00 LA BONNE HABITUDE

Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.

17:15 COMMUNIQUÉS

Communiqués de la Société des sports du Québec.

17:30 COURSES À BLUE BONNETS

LE MONDE DES COURSES

La monde des courses sont barrés.

18:30 COMPÉTITION SPORTIVE POUR HANDICAPÉS

Francis Millien, Hugues De Roussin décrivent cette grande compétition annuelle pour les handicapés.

19:00 MODÈLES RÉDUITS

La visite de l'exposition annuelle à travers les rencontres de six modélistes participants.

20:00 HANDBALL

Brossard senior vs Mill Inter senior (fém.).

21:30 GYMNASTIQUE

Gymnastique masculine. Du Centre Pierre-Charbonneau.

23:00 HOCKEY SUR GAZON

Information et compétition de la Fédération québécoise de hockey sur gazon.

23:30 COURSES À BLUE BONNETS

**COURS 24**

09:00 IMPROVISATIONS-NOUS, TECHNIQUES DE RELAXATION

Le plaisir d'être dehors, dans notre cour, dans notre rue, où nous vivons.

10:00 DANSE II

Rumba; Boite, séparation à droite, tour sous bras.

11:00 LA BEAUTÉ SELON EDITH SERE

Maquillage, crème de base, fond de teint, etc...

11:30 INFORM'AUTO

Le fonctionnement des écoles de conduite et leurs projets d'avenir.

\* Entre 9 heures et 12 heures, les émissions de sport sont présentées au 31 seulement.

**ENFANTS ET JEUNESSE 20 26**

07:00 1.2.3.4.

07:15 MILLE ET UNE IMAGES

07:30 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN

08:00 BRICOLINE

08:15 LE PETIT DÉTECTIVE

08:30 DESSINS ANIMÉS — Musti

08:45 AU PAYS DES MERVEILLES

09:00 CLE DES CHAMPS

09:30 DESSINS ANIMÉS — Pierre

09:45 DESSINS ANIMÉS — Les oursins

10:00 SOUPIRS ET VARIATIONS

10:30 FILMS D'ENFANTS

11:00 MADEMOISELLE CLEF DE SOL

1.2.3.4.

12:15 MILLE ET UNE IMAGES

12:30 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN

13:00 JOUONS ENSEMBLE

13:15 DESSINS ANIMÉS — Pierre

13:30 1.2.3.4.

13:45 FAIS DODO

14:00 DESSINS ANIMÉS — Pilla

14:15 DESSINS ANIMÉS — Gustave

14:30 CHÂTEAU DES MAGES

15:00 BRICOLINE

15:15 LE PETIT DÉTECTIVE

15:30 DESSINS ANIMÉS — Musti

15:45 AU PAYS DES MERVEILLES

16:00 ENFANTS DU THÉÂTRE

16:30 CLIN D'OEIL

Voir encadré.

17:00 TONTON ROCKY

17:30 LES ORALIENS

18:00 UN BOUT DE TEMPS

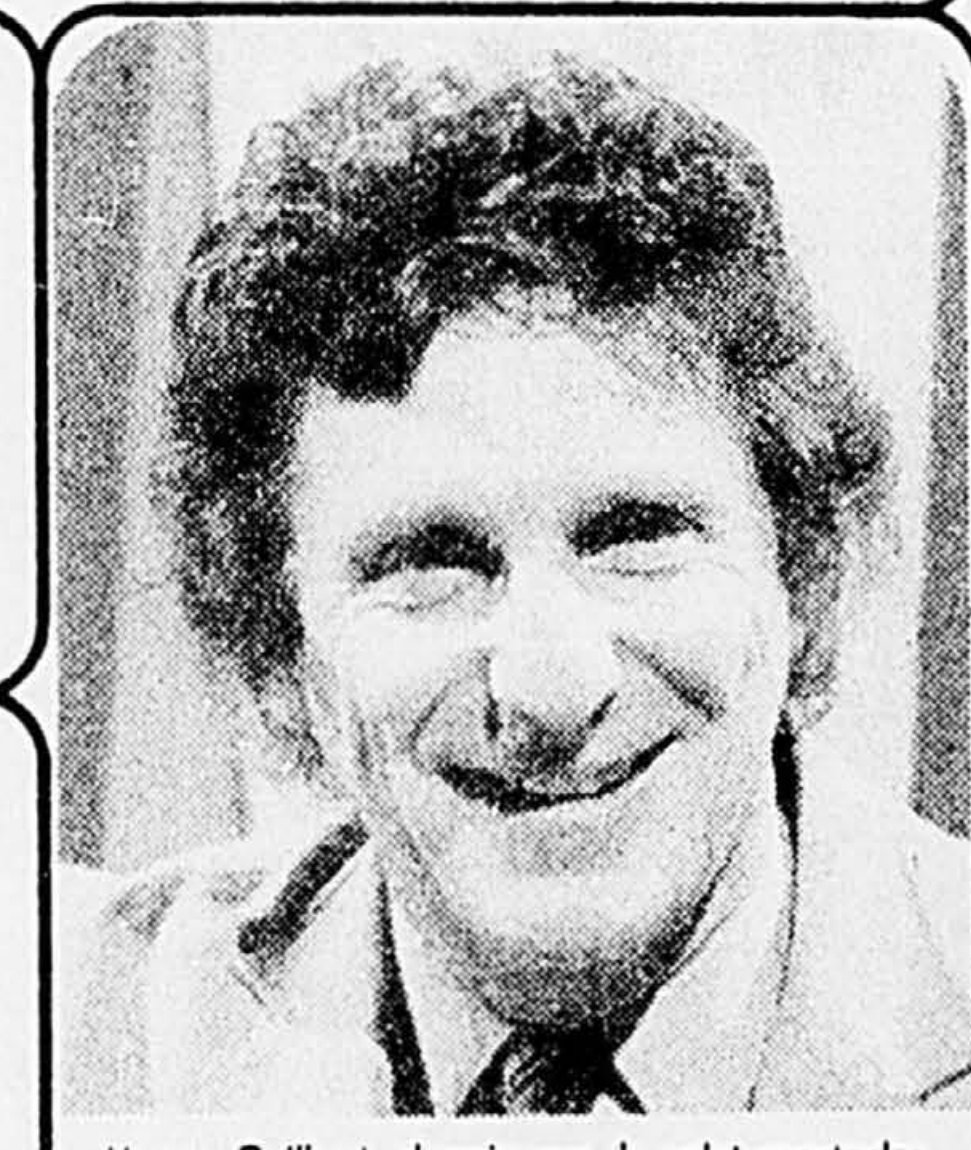
18:30 CHÂTEAU DES MAGES

19:00 MODÈLES RÉDUITS

20:00 JOUONS ENSEMBLE

20:15 1.2.3.4.

20:30 FAIS DODO



Manon Guilbert, chroniqueur du volet spectacles d'Arts-Québec, s'entretient avec André Lejeune (notre photo). Il est question de la série de spectacles qu'il donnera à l'aéroport de Dorval. A voir au canal 29 (Arts et Spectacles) à 7:00, 13:00 et 19:00.

**Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus**

**CANAL 29 8:00**

**ARTS-QUÉBEC: VOLET DISQUES**

Pierre Bertrand, ex-membre du groupe Beau Dommage, vient de lancer sur le marché son premier 33-tours. Il en parle en compagnie de Gaétan Chabot, chroniqueur du volet disques à Arts-Québec. A revoir à 14:00 et à 20:00.

**Pour les régions qui reçoivent 21 canaux**

**CANAL 9 17:30**

**DIÈTE GOURMET**

Dans le but de favoriser le mieux-être, le docteur Jean-Paul Ostiguy présente cette série d'émissions orientées sur la nouvelle cuisine. Au menu d'aujourd'hui: Concombres et tomates marinés, médaillon de veau, sauce moutarde et pour le dessert, une crème au chocolat.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale 270-6161  
Télécablé Vidéotron 656-2111  
Télécablé de la Rive Sud 833-1920  
Cablevision Haut Richelieu 346-1127  
Transvision Rive Sud 655-6300  
Télécablé des Mille Îles 471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus

# LE NOUVEAU 4X4 DE SUZUKI: METTEZ-LE À L'ÉPREUVE!

Passez dès aujourd'hui chez votre concessionnaire Suzuki. Une fois au volant du nouveau 4 x 4, dont le prix est incroyablement bas, vous goûterez comme jamais le plaisir de conduire. Le 4 x 4 passe-partout de Suzuki coûte plusieurs milliers de dollars de moins que vous pourriez l'imaginer. Et il vous permettra une économie d'essence comme aucun autre véhicule du même type.

Faites votre choix parmi les 4 x 4 LJ à toit rigide, décapotable ou camionnette, et prenez la route! Glissez-vous dans le trafic urbain ou allez traverser les forêts et les ruisseaux... Vous êtes seul maître à bord! Mais lorsque vos amis et vos voisins se rassembleront autour de votre 4 x 4 dès que vous l'aurez stationné, soyez gentil: laissez-leur la chance d'en faire l'essai!

Rendez-vous chez le concessionnaire Suzuki le plus proche. Un 4 x 4 vous y attend.

ALLEZ-Y AVEC **SUZUKI 4 x 4**



ESSAYEZ UN 4 X 4 DE SUZUKI CHEZ L'UN DE CES CONCESSIONNAIRES:

SUD	CENTRAL	AUTO CITE	QUEST	AUTOMOBILES	NORD
ST-HUBERT AUTOMOBILES LTEE 2755, montréal, St-Hubert St-Hubert Tel: 676-0239	CENTRE D'AUTOS CAPITOL INC. 7485, boul. St-Laurent Montréal Tel: 274-7523	SUZUKI 3500 ouest, Jean Talon Montréal Tel: 739-3175	AUTO TORIUM LTEE 14350 ouest, boul. Gouin Pierrefonds Tel: 620-7031	GRAND BOULEVARD LTEE 17, Grand Boulevard Ile Perrot Tel: 453-5850	CHOMEDEY SUZUKI 355 ouest, boul. St-Martin Laval Tel: 668-5730



LE NOUVEAU 4 X 4 DE SUZUKI

Économie d'essence comme aucun autre véhicule du même type.

VENTE SERVICE PIÈCES

LIVRAISON IMMÉDIATE

- \* convertible
- \* toit rigide
- \* camionnette

CENTRE D'AUTOS CAPITOL INC.

7485 boul. St-Laurent

Heures d'affaires:  
Lundi au vendredi 9h à 21h  
Samedi de 10h à 16h

274-7523

## THÉÂTRE

### «TOI ET TES NUAGES» Dans le sillage des «Bonnes»

Toi et tes nuages d'Éric Westphal. Mise en scène de Claire Ifrane. Accessoires et éclairages de Florent Tremblay. Avec Ghislaine Tremblay (Ernestine), Marie-Suzanne Brossoit (Adèle), Claude Sandoz (Monsieur Zombrovitch) et Jacques Emond (un représentant de commerce). Production du Théâtre de l'Envol. À l'affiche au café-théâtre Quartier Latin jusqu'au 29 juin.

■ La pièce de Westphal, qui a été créée à l'Athénée à Paris, en 1971, avec Anna Karina et Éléonore Hirt dans les deux principaux rôles, rappelle à plusieurs égards les Bonnes de Jean Genêt.

On y voit en effet en action deux sœurs soudées pour ainsi dire l'une à l'autre et par les



MARTIAL DASSY

liens du sang, et par une longue habitude, et aussi par une connivence un peu mordide.

Adèle, la plus âgée des deux, protège la cadette, Ernestine, contre la curiosité des voisins et du public en général. Pour une bonne raison: Ernestine, prenant la suite de son père zoologiste, garde un singe à la maison, sous prétexte de poursuivre les observations et les travaux scientifiques commencés par celui-ci et de terminer une étude sur cette espèce.

L'histoire se corse un peu, du fait qu'Adèle a déjà tué plusieurs de ses spécimens et que, cette fois-ci, leur pourvoyeur, le professeur Zombrovitch, a décidé de cesser le ravitaillement. En l'absence de sa sœur, Adèle se rabattra sur un représentant de commerce qu'elle réussira à enchaîner dans la pièce spéciale où, de son vivant, son père gardait lui aussi des animaux.

Quand sa sœur rentre de ses courses, elle rafistole du mieux qu'elle peut la situation et elle achète le silence du représentant de commerce, qui n'a pas du tout goûté l'humour de la chose, en lui versant la majeure partie de

la rente mensuelle sur laquelle les deux sœurs vivent.

Puis les événements se précipitent: le professeur Zombrovitch meurt et, après une scène d'explications pénible, Ernestine se laissera enchaîner par sa sœur, refusant de prendre quoi que ce soit. Elle précipite ainsi leur fin commune, Adèle étant dans l'incapacité physique et mentale de subvenir à ses propres besoins.

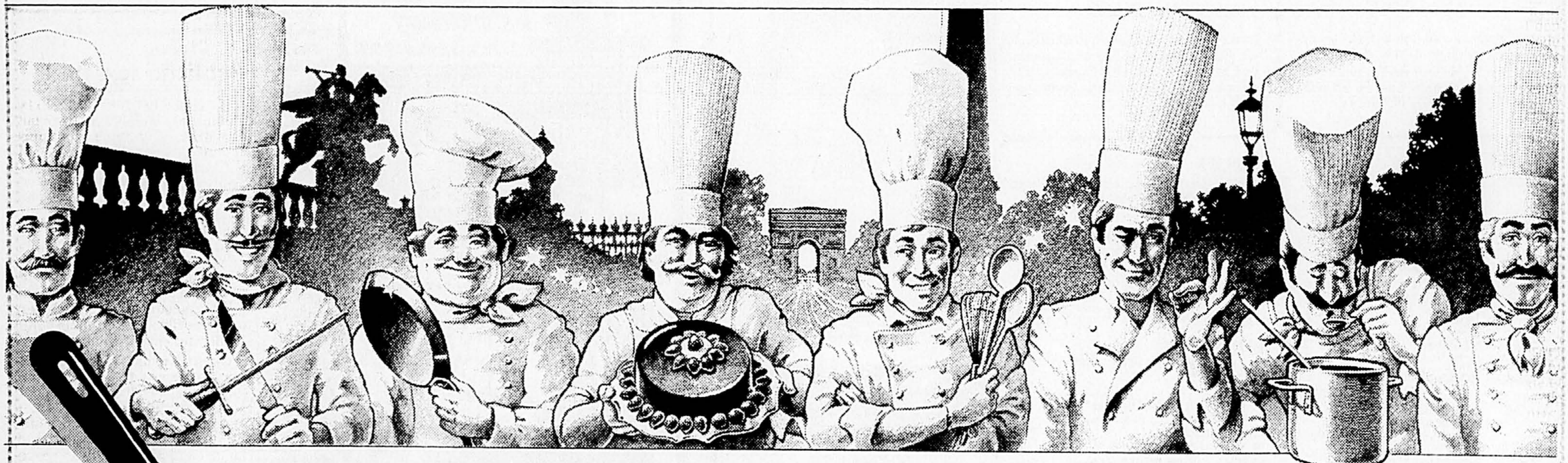
Comme celui de Claire et de Solange, le destin d'Ernestine et d'Adèle est intimement lié. Dans une connivence morbide, ai-je écrit plus haut, mais également dans une relation de maître à esclave et dans une folie douce dont certains aspects sont tout de même étranges, voire inquiétants.

De cette oeuvre dense et difficile, malgré la simplicité et la clarté de son écriture, les membres du Théâtre de l'Envol donnent une interprétation limpide, directe et un peu trop sage à mon goût. Les quatre comédiens en cause n'ont de toute évidence pas tout à fait le métier qu'il faudrait pour s'attaquer à un morceau demandant autant de présence que de contrôle.

Cela est vrai, par exemple, pour Claude Sandoz qui joue le rôle du zoologiste avec trop de distance et d'une façon archimécanique, mais l'est un peu moins pour Jacques Emond dont le représentant de commerce est à l'occasion d'un naturel satisfaisant.

Et si Ghislaine Tremblay et Marie-Suzanne Brossoit font preuve de beaucoup d'énergie et de conviction dans la défense de leurs personnages respectifs, elles ne parviennent pas cependant à les imposer: la lutte continue entre les deux sœurs ressemble plus à une joute oratoire qu'à un combat de vie et de mort, à une lutte se déroulant au niveau des sentiments, des tripes et du coeur.

# CET ÉTÉ, ON PREND PARIS D'ASSAUT..



## Une brigade française nous y attend!

Le jour de gloire est arrivé grâce au tarif "Meilleure Aubaine"!

À compter de

**666\$**

pour un aller-retour simple Mirabel-Paris

Le plan d'attaque que vous proposent Air Canada et votre agent de voyage... et ils en ont bien d'autres!

1. Louez une Renault 5 GTL pour 2 semaines, kilométrage illimité. À compter de

**499\$**

seulement.

2. Votre Eurailpass personnel, sept jours, deuxième classe. À compter de

**138\$**

seulement, par personne, ou 180 \$ pour 15 jours

3. Votre choix d'hôtels "deux étoiles"

À compter de

**29\$**

seulement, par personne, par jour

Ces forfaits, de Tours Mont-Royal, sont en supplément au tarif aérien.

**AIR CANADA**  
Toute notre équipe vous souhaite de bonnes vacances!



Detenteur d'un permis du Québec

Ce tarif vaut pour certaines périodes départ-retour et varie selon ces périodes. Votre agent de voyage et Air Canada vous renseigneront à ce sujet.